

**communauté  
économique  
européenne**

**communauté  
européenne  
de l'énergie  
atomique**

**COMITÉ ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**



**BULLETIN  
D'INFORMATION**

**BRUXELLES**

numéro

**2**

**1968**

B U L L E T I N  
DU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL

N° 2/1968  
(avril-juin)

SECRETARIAT  
3, Boulevard de l'Empereur  
Bruxelles  
Téléphone : 12.39.20

Note aux lecteurs :

**En raison de l'importance des discours et rubriques figurant déjà dans ce Bulletin, les chapitres consacrés aux activités des différents organes de travail du Comité figureront dans le prochain numéro.**

---

" 1 9 5 8 - 1 9 6 8 "

---

## S O M M A I R E

	<u>Pages</u>
I. <u>Comité économique et social : AN X</u> .....	1
Séance commémorative du Xème anniversaire de l'installation du Comité, le 28 mai 1968 .....	1
- Allocution de M. L. MAJOR, Président du Comité économique et social .....	1
- Allocution de M. Edgar FAURE, Président du Conseil des Communautés européennes .....	7
- Allocution de M. Jean REY, Président de la Commission des Communautés européennes .....	9
II. <u>Discours de fin de mandat de M. Louis MAJOR, Président sortant du Comité, le 26 juin 1968</u> ...	12
III. <u>Discours d'investiture de M. Mathias BERNIS, Président du Comité, le 27 juin 1968</u> .....	15
IV. <u>69ème Session plénière du Comité économique et social, tenue à Bruxelles le 24 avril 1968</u> .....	17
- Exposé de M. LEVI SANDRI .....	17
1. Evolution de la situation sociale .....	18
2. Programmes communautaires (F. E. O. G. A.) .....	20
V. <u>70ème Session plénière du Comité économique et social, tenue à Bruxelles les 28 et 29 mai 1968</u>	22
- Séance Académique Extraordinaire ( <u>10ème anniversaire</u> ) .....	22
- Exposé de M. ROCHEREAU .....	22
1. Spécialités pharmaceutiques .....	23
2. Problèmes de police sanitaire en matière d'échanges intracommunautaires :	
- d'animaux des espèces bovine et porcine et	
- de viandes fraîches .....	24
3. Organisation commune des marchés pour certains produits énumérés à l'annexe II du Traité (procédure d'urgence) .....	24
4. Organisation des marchés dans le secteur des produits transformés à base de fruits et légumes (procédure d'urgence) .....	25

VI. <u>71ème Session plénière, tenue à Bruxelles les 25, 26 et 27 juin 1968</u> .....	26
- Discours de M. L. MAJOR, Président sortant du Comité .....	26
- <u>Election du BUREAU</u> du Comité économique et social .....	26
1. "Elimination des entraves techniques aux échanges" .....	27
2. "Transport des marchandises par voie navigable" (capacité fluviale) .....	28
3. "Transit communautaire" .....	29
4. "Trafic de perfectionnement actif" .....	30
5. "Régime des zones franches" .....	30
6. "Territoire douanier de la Communauté" (procédure d'urgence) .....	31
7. "Echanges intracommunautaires de certaines viandes fraîches découpées" .....	31
VII. <u>Manifestations, visites et réceptions officielles</u> .....	32
1. Réunion du Bureau et des Présidents des "Groupes " et des Sections à Florence .....	32
2. Audience auprès de Sa Majesté le Roi des Belges .....	33

ANNEXES : 1 - 2 - 3 - 4

- Composition du nouveau Bureau du Comité .....	I - V
- Notices biographiques du Président M. BERNS .....	VI
et des deux Vice-Présidents, MM. J. de PRECIGOUT et O. BRENNER .....	VII

## COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL : AN X

Allocution de M. Louis MAJOR, Président du Comité

C'est une coutume ancienne qui veut que l'on confère à certaines dates de l'histoire des peuples ou de leurs institutions un caractère symbolique et que l'on célèbre les anniversaires avec quelque solennité. En décidant que la 70ème Session plénière du Comité économique et social serait précédée d'une séance académique, que d'éminentes personnalités honorent de leur présence, le Bureau a voulu marquer le chemin parcouru entre mai 1958 et mai 1968. En posant cette pierre blanche de l'an 10 de son existence, il donne aux rédacteurs et aux signataires du Traité de Rome la preuve que la décision qu'ils ont prise, malgré des hésitations et des réserves, d'associer les représentants des divers intérêts au développement de la Communauté européenne ne fut ni superflue ni dangereuse, comme certains esprits le redoutaient. Par cette simple cérémonie, avant toute autre préoccupation, le Bureau désire leur rendre hommage.

En répondant à notre invitation, MM. les Présidents, Messieurs les Ministres, Mesdames, Messieurs, vous avez bien voulu nous apporter l'expression de la considération et peut-être de l'estime que les institutions que vous représentez et sans doute vos personnes, elles-mêmes, portent à cette jeune assemblée composée de travailleurs, d'agriculteurs, de responsables des divers secteurs de l'industrie et des affaires, en un mot de tous les représentants des secteurs de la vie économique et sociale.

En qualité de Président, assisté des deux Vice-Présidents MM. KRAMER et GERMOZZI, j'ai l'honneur d'être le porte-parole de mes collègues et du Secrétaire Général, M. GENTON, pour vous remercier de votre présence et vous exprimer notre très grande satisfaction de vous accueillir à cette séance exceptionnelle.

Monsieur le Président du Conseil de Ministres, permettez-moi de saluer en vous le Président de l'institution dont dépend pour une large part l'activité du Comité. C'est du Conseil, en effet, qu'émanent la plupart des consultations obligatoires qui nous occupent. Mais c'est du Conseil aussi que viennent les crédits qui nous permettent de fonctionner.

Avant tout, je voudrais saluer en votre personne l'ancien Président du Conseil des Ministres de la République française, l'habile et sage Ministre des Finances et l'actuel Ministre de l'Agriculture dont la charge serait très lourde s'il ne disposait de tant d'esprit et de volonté de négociation. Nous apprécions donc que vous ayez pu accepter de présider cette cérémonie en marge d'une réunion du Conseil particulièrement délicate. Nous l'apprécions d'autant plus que nous avons lu avec une grande satisfaction votre récente déclaration lors d'un congrès agricole français auquel participaient plusieurs de nos collègues. Nous savons "qu'on ne doit pas compter sur vous pour détruire l'entreprise européenne". Nous n'en doutons pas, mais nous l'avons entendu avec joie et nous vous remercions de l'avoir proclamé.

Messieurs les Ministres, nous vous remercions d'être parmi nous. Votre présence nous honore parce qu'elle donne à chacun de nos collègues la certitude qu'à travers l'institution communautaire, les Ministres de leur pays portent attention à nos travaux.

Je remercie tout particulièrement MM. VAN OFFELEN, Ministre des Affaires économiques et SERVAIS, Ministre de l'Emploi et du Travail, d'avoir bien voulu manifester par leur présence la sympathie que porte la Belgique à notre Comité. Au cours des dernières années, nous avons souvent fait appel au gouvernement belge pour donner au Comité économique et social des conditions de travail aussi bonnes que possible. Ces efforts ont été couronnés de succès et je tiens aujourd'hui à remercier publiquement le gouvernement qui nous a donné son appui.

Je saisis cette circonstance pour souligner combien il serait regrettable de contraindre notre Comité à perdre son individualité en le noyant dans un complexe administratif où ses conditions de travail ne seraient meilleures qu'en apparence.

Monsieur le Président de la Commission, je voudrais vous renouveler l'expression de la sympathie du Comité. Nous avons eu le privilège de vous recevoir plusieurs fois; nous savons combien votre tâche est délicate et avec quelle conscience scrupuleuse vous l'accomplissez depuis l'installation de la nouvelle Commission. Le Comité économique et social s'est efforcé de ne pas accroître les embarras de la Commission. Lorsque vous m'avez accueilli en séance de Commission, je vous ai fait part de nos préoccupations et je saisis la circonstance pour vous dire qu'elles demeurent actuelles; mais je sais trop combien vous-même et les membres de la Commis-

(+) Ce discours a été prononcé le 28 mai 1968 en la salle Albert Ier du Palais des Congrès à Bruxelles au cours de la séance commémorative du Xème anniversaire de l'installation du Comité, qui a précédé la 70ème Session plénière du Comité. (Cfr. page 20 de ce Bulletin d'information)

sion appréciez la collaboration de notre assemblée pour ne pas vous renouveler notre confiance. Monsieur le Président, Messieurs les membres de la Commission, merci de votre présence.

Qu'il me soit permis, en ce jour anniversaire, d'adresser au Président Walter HALLSTEIN, aux anciens Commissaires, l'expression de notre souvenir déférent et de notre cordial attachement.

Monsieur le Président du Parlement européen, si j'ai l'honneur de vous souhaiter la bienvenue pour la première fois à Bruxelles, j'ai le plaisir renouvelé de vous rencontrer puisque, par deux fois au cours de mon mandat, vous m'avez reçu à Strasbourg. Vous savez que mes préoccupations sur le plan de l'Europe rencontrent les vôtres et vous savez, ainsi que vos collègues, combien le Comité économique et social est préoccupé de laisser à l'assemblée parlementaire toutes les prérogatives qui lui appartiennent. Votre présence nous cause une grande satisfaction.

Monsieur le Président de la Cour de Justice, le Comité économique et social est heureux que vous lui ayez fait l'honneur d'accepter son invitation, encore qu'il n'ait jamais été amené à éprouver la sagesse de votre Haute Juridiction. Nous vous remercions de ce témoignage de sympathie inter-institutionnelle.

Messieurs les Ambassadeurs, Représentants permanents, le Comité économique et social est d'autant plus satisfait de votre présence qu'il a conscience d'avoir retenu fréquemment votre attention pendant les derniers mois, au cours d'un dialogue parfois désagréable. Mais cela, je le souhaite, ne doit pas ternir l'excellence des relations que le Comité économique et social entretient avec votre Comité depuis dix années. Et puis chacun de nous sait bien qu'en son Représentant permanent, il a souvent un ami de Bruxelles !

A Monsieur le Président de la Banque européenne, j'adresse également mes remerciements en regrettant simplement que les rapports entre la Banque et le Comité ne se situent pas sur un plan institutionnel.

Une délégation du Comité consultatif a bien voulu assister à cette séance solennelle. Nous voyons dans sa présence un geste amical que nous apprécions comme nous apprécions les travaux du Comité consultatif. Il participe, comme le Comité économique et social, à la fonction consultative dans la Communauté. Ils ont des compétences légèrement différentes, mais pour l'un comme pour l'autre, l'objectif est d'apporter à l'autorité politique des avis, parfois des critiques, toujours, en définitive, l'appui des milieux professionnels pour l'intégration européenne.

A Monsieur VAN HOUTTE, Greffier de la Cour de Justice, à Messieurs les Secrétaires Généraux des institutions, Messieurs CALMES et NOEL, avec qui nous sommes si souvent en contact et que nous mettons si souvent à contribution, je dirai que c'est avec leur appui et leur aide qu'en dix ans, beaucoup de problèmes furent résolus. Je les en remercie.

Messieurs les Directeurs Généraux, les Directeurs de la Commission et du Conseil, votre présence, au nom de tous les fonctionnaires des institutions, est un témoignage de sympathie réciproque : celle que nous vous portons, inspirée par une utile et aimable collaboration - celle que, très souvent, vous nous manifestez.

Messieurs les Ambassadeurs représentant les pays associés, nous avons beaucoup de plaisir à vous exprimer notre cordial salut avec l'espoir d'une collaboration prochaine dans l'intérêt de nos pays respectifs.

Messieurs les Présidents et Secrétaires Généraux des organisations professionnelles, si je vous salue, c'est pour vous dire que vous siégez ici "en collègues" puisque, pour la plupart, vous participez à nos travaux en qualité d'experts ou de conseillers techniques et qu'en tout cas, le Comité a toujours eu l'ambition d'être pour vous un lieu de rencontre et de réunion. Je voudrais que ce 10ème anniversaire du Comité soit un peu celui des organisations que vous représentez.

Messieurs de la Presse, j'ai enfin le plaisir de vous saluer officiellement puisque cette séance académique n'est pas une séance de travail au sens réglementaire. Nos portes sont ouvertes et nous accueillons... même nos amis ! L'attention que vous portez à nos travaux nous est toujours un précieux encouragement.

Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs, je voudrais, sans abuser des lois de l'hospitalité, saisir cette circonstance pour vous présenter notre assemblée, vous rappeler comment elle est parvenue à s'installer, à vivre, et j'en suis convaincu, à faire oeuvre utile, au cours des dix premières années. Ne me faites pas grief si, avant de conclure, je vous présente des suggestions, je devrais dire des espérances, et si même je dépasse un peu - une fois n'est pas coutume - mon rôle de Président d'un Comité consultatif.

La prudence avec laquelle le Traité de Rome a prévu l'existence d'une assemblée économique et sociale n'a pas manqué de retenir l'attention des partisans comme celle des adversaires de cette institution dès 1958.

La mise en place du Comité économique et social de la Communauté européenne a constitué une expérience éminemment originale parmi les institutions publiques extranationales et l'on peut bien le dire, une innovation pour notre vieille Europe.

Imité des conseils économiques nationaux, il n'a pas d'homologue sur le plan international. Le Conseil économique et social de l'O.N.U. auquel on le compare parfois diffère très largement de lui par sa composition comme dans ses attributions.

Il était entendu que le Comité n'aurait qu'une compétence restreinte et qu'il fonctionnerait sous la tutelle étroite du Conseil et de la Commission. Je ne pense pas que quelqu'un ait mis en doute ce caractère purement consultatif. Les représentants des intérêts économiques et sociaux, dans leur immense majorité, n'ont jamais contesté que le pouvoir de décision appartient à l'autorité politique. Fidèles à l'esprit comme à la lettre du Traité, mes prédécesseurs comme moi-même ont présidé le Comité avec le souci de lui faire jouer son rôle mais de n'empêcher en aucune manière sur celui du Conseil ou de la Commission, voire de l'assemblée parlementaire. Ce ne fut pas toujours facile. Le règlement intérieur élaboré par le Comité et approuvé par le Conseil en 1958 ayant été établi a priori ignorait nécessairement le dynamisme propre à une assemblée de cette nature.

Le Comité économique et social sût pourtant éviter les mauvaises tendances qui l'auraient poussé à n'être qu'une assemblée académique préoccupée par des débats d'école ou bien, au contraire, à devenir un forum politique ou une chambre d'interpellation s'aliénant ainsi la confiance des institutions et peut-être de l'opinion.

Il est remarquable qu'au cours de ces dix années, le Comité économique et social ait tenu 70 Sessions plénières 86 réunions de Bureau, 388 réunions de sections spécialisées et Sous-Comités, sans compter de multiples réunions de groupes d'étude, avec une assistance toujours nombreuse. Si je rappelle le fait que nos avis sont toujours adoptés par plus de la moitié des membres présents, c'est pour bien démontrer que le mandat de membre du Comité économique et social n'a jamais été considéré comme un titre honorifique et qu'il oblige, en règle générale, celui qui l'a accepté. Cette remarque me conduit à dire que pour bien accomplir sa tâche, le Comité économique et social doit être composé de personnalités ayant la possibilité d'exercer un mandat astreignant, sans pour autant sacrifier leurs activités propres sur le plan national. Par voie de conséquence, le statut de ses membres ne devrait pas être fixé de manière empirique comme c'est le cas depuis dix ans, mais établi en fonction des réalités aussi bien politiques que matérielles.

La mission du Comité est d'émettre des avis, soit à titre obligatoire, soit à titre facultatif quand le Traité l'exige ou quand il le permet. Je manquerais à mon devoir en ne soulignant pas avec quel soin ces avis sont élaborés. Sait-on que pour les préparer, des délais minima sont indispensables ? Selon une procédure qui découle du règlement intérieur, mais qui s'est imposée d'elle-même, le Comité ne peut émettre un avis sans qu'une section n'ait désigné un groupe d'étude et un rapporteur chargés de décanter toutes les opinions en présence, pour arriver à la rédaction du projet soumis à l'examen de ladite section puis de l'assemblée plénière. Quelle est la finalité de cette procédure, sinon de permettre aux intérêts de s'exprimer, qu'ils soient d'origine nationale ou d'origine professionnelle, voire inspirés par des considérations d'ordre général, de se comparer, de s'harmoniser ou de s'opposer en se justifiant. Très peu d'avis, pour ne pas dire aucun, n'ont été l'expression d'intérêts particularistes. Dès les premiers mois de son existence, le Comité a pris l'habitude de rechercher pour chaque sujet étudié l'opinion communautaire la plus large, tout en respectant les oppositions irréductibles considérées alors comme opinion de minorité ou consignées en annexe des avis.

Avec de telles méthodes, appliquées aussi bien dans ses organes de travail que dans ses groupes de Conseillers, le Comité a contribué, à n'en pas douter, à l'intégration économique. Mais, pour ce motif, qu'il me soit permis de rappeler que le Comité ne peut rendre, sauf exception, des avis valables dans des conditions d'urgence exceptionnelles.

Les membres du Comité économique et social se réjouissent chaque fois qu'un avis ayant été élaboré après un échange de vues avec les représentants de la Commission et des discussions sérieuses en réunion de travail, leurs propositions sont reprises dans les textes que la Commission soumet finalement au Conseil. Ils sont déçus, par contre, de ne jamais être informés des suites que le Conseil réserve à ces avis et ils voudraient qu'un effort soit accompli en ce sens.

Le Comité connaît clairement les difficultés que rencontre le Conseil et ne peut, ni ne désire, s'exprimer à leur sujet, mais il pense que sur le plan pratique, une procédure devrait lui permettre de communiquer ses avis au Conseil, par une autre voie que celle de la procédure écrite. Depuis plusieurs années, il s'interroge sur le fait de savoir si les rapporteurs ou les présidents de sections ou tout autre représentant du Président ne pourraient être chargés d'exposer verbalement les lignes générales des avis importants devant les groupes de travail du Conseil au moment où les dossiers sont encore à l'instruction.

Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, si vous accueillez cette suggestion, croyez que les membres du Bureau et ceux de l'Assemblée plénière vous en seront reconnaissants, car ils auront le sentiment que les fruits de leurs efforts ne sont pas simplement destinés à orner les "visas" des décisions officielles. Pas plus que nous n'avons la prétention de nous substituer à l'autorité politique, nous n'avons le désir d'imposer nos vues, mais connaissant la complexité des travaux communautaires, nous pensons que cette procédure nouvelle éclairerait de manière excellente l'opinion du Conseil sans alourdir notablement la tâche de ses instances de travail et qu'elle donnerait aux avis du Comité leur portée véritable.

Puisque, en dix ans, le Comité a sagement évolué, pourquoi ne poursuivrait-il pas avec la même sagesse, et avec votre accord, cette évolution ?

En effet, Mesdames, Messieurs, telle qu'il fut prévu par le Traité de 1957, notre Comité n'est pas un Comité technique. Il a pour rôle essentiel de manifester des réactions sur le plan de la politique économique et sociale et non de faire des critiques techniques aux services de la Commission qui, par ailleurs, sont entourés d'experts. Depuis plusieurs années, le Conseil comme la Commission ont d'ailleurs admis qu'il était de bonne politique qu'à côté des consultations sur les projets de règlements et de directives, les représentants de la vie économique et sociale fussent appelés à délibérer sur des sujets de caractère général qui préoccupent au premier chef l'opinion d'hommes habitués à penser les problèmes d'ensemble. Vous l'avez admis en adressant une consultation annuelle sur la politique économique conjoncturelle, puis sur la politique à moyen terme, et récemment, sur l'évolution de la situation sociale. D'autres sujets, et non des moindres, feront sans doute l'objet de nos délibérations. Qu'il me soit permis de rappeler que dans notre assemblée, les réponses ne s'improvisent jamais et qu'elles requièrent le temps de la réflexion, la réflexion se faisant par délibérations successives. Quand nous réclamons l'autorisation d'entamer des études préparatoires sur des sujets importants, c'est que nous avons le sentiment que pour ces sujets, des confrontations préalables, parfois longues, seront indispensables avant que soient formulés rapports ou avis qui recueilleront l'assentiment du plus grand nombre.

Consultations sur des sujets généraux, études préparatoires, constituent des innovations réfléchies qui restent cependant dans l'esprit et dans la lettre du règlement intérieur. Si les institutions et plus naturellement la Commission acceptent de confirmer cette compétence élargie du Comité, c'est parce que la confiance qu'elles ont mise en lui n'a pas été démentie. Nous n'avons pas pour autant l'illusion que dans tous les domaines, les avis que nous remettons proposent des solutions complètes et constructives. A l'occasion de cette cérémonie solennelle, je me crois autorisé à le dire publiquement. Sur beaucoup de sujets, Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs, l'important est d'ouvrir un dialogue entre ceux que nous appelons les partenaires sociaux européens. Qui méconnaîtrait l'intérêt que présente le fait d'inviter, puis d'obliger les représentants du syndicalisme et les représentants qualifiés des employeurs à confronter leurs positions, peut-être à les affronter, sur un terrain aussi périlleux que celui de la politique sociale, par exemple ? Quand bien même des propositions concrètes n'en sortiraient pas, ne serait-il pas utile d'avoir énuméré les problèmes et recensé les sources de conflits.

Nous rencontrons ici un autre aspect du rôle que peut jouer et que joue le Comité économique et social sur la formation d'une opinion publique européenne. Par ses travaux, les divers milieux professionnels sont en contact direct avec la réalité européenne. Leurs représentants y apportent une expérience nationale des problèmes; par les connaissances qu'ils y acquièrent, ils sont à même d'informer dans leur propre pays, secteur par secteur, les divers cadres de la vie économique et sociale sur le développement de la Communauté et la nature des difficultés qu'il soulève. A ce titre, le Comité complète l'action du Conseil, de la Commission et du Parlement européen.

Voici, Messieurs, schématiquement esquissé le point où nous sommes parvenus après dix ans. Si cela vous paraît naturel, c'est que notre tâche a été bien accomplie ! J'en remercie au nom du Comité mes collègues actuels et anciens.

Je désire également associer à ce témoignage de gratitude notre secrétariat et, en particulier, notre Secrétaire Général. L'expérience qu'il a acquise dans la vie publique de son pays, où il occupa de hautes fonctions tant dans l'administration qu'à l'assemblée nationale a permis à Jacques GENTON de guider le Comité dans son installation puis dans l'organisation de son travail. J'ai trouvé en lui, comme mes prédécesseurs, un conseiller aussi sage que dynamique et loyal envers tous les Présidents. Je sais combien il est attaché au Secrétariat qu'il dirige depuis dix années avec une autorité faite surtout d'amitié et d'efforts de persuasion. Les fonctionnaires qui composent le Secrétariat ont gagné leurs titres sur le terrain même du travail, Jeunes pour la plupart, recrutés avec discernement en tenant compte des impératifs qui s'imposent à la Communauté, ils ont, en moins de dix années, constitué une équipe peu nombreuse, compétente, dévouée et objective. Le Comité économique et social est fier de savoir que son Secrétariat, un des moins nombreux parmi ceux des institutions de la Communauté, est considéré comme l'une des meilleures administrations issues du Traité de Rome.

Si je tiens à lui rendre cet hommage public, c'est que bien souvent nous n'avons pas, à titre isolé, ménagé nos critiques bien que, collectivement, nous ayons toujours reconnu que nos chefs de division et administrateurs,

nos traducteurs, nos fonctionnaires d'exécution et nos secrétaires apportent dans l'accomplissement du service public européen une application et un savoir qui ne peuvent être inspirés que par la conviction de contribuer à une grande oeuvre.

Monsieur le Président du Conseil, Monsieur le Président de la Commission, Messieurs les Présidents et les Ministres, Messieurs.

Vous n'attendez certainement pas de moi que cette adresse ne soit qu'une mercuriale de satisfactions. Avant d'en terminer, je dois vous faire part de certaines critiques quant à la situation présente et avancer quelques suggestions.

Au cours des trente dernières années, la plupart des Etats modernes en prévoyant parmi leurs institutions constitutionnelles l'existence d'un Conseil économique et social, ont commencé à s'orienter, de manière très timide, vers ce que l'on désigne désormais sous le vocable de démocratie économique, c'est-à-dire qu'ils ont recherché à associer sur un plan officiel les représentants des intérêts économiques et sociaux à la préparation des décisions législatives et réglementaires.

Les auteurs du Traité de Rome n'ont pas méconnu l'évolution en cours dans presque tous nos pays. L'incertitude dans laquelle on se trouvait en 1957 quant au fonctionnement des institutions de la Communauté explique sans doute la prudence qui a prévalu dans la définition des compétences du Comité économique et social comme de celles de l'assemblée parlementaire. Pourtant, instaurer une certaine forme de démocratie économique dans le cadre du Traité de la Communauté économique européenne semble d'une évidente nécessité. Comment peut-on penser qu'il soit possible de transformer des législations nationales en législations communautaires sans recueillir l'avis, parfois l'accord, des agents économiques qui subissent ces législations ou qui en bénéficient ? Peut-on croire que les consultations isolées des groupements représentatifs donnent, à elles seules, à l'autorité publique toutes les indications dont elle a besoin pour prévoir les conséquences de ces décisions et comment elles pourront être appliquées ?

Le cadre européen où se rencontrent de très vieux et très respectables intérêts nationaux à côté de très nouveaux et très dynamiques intérêts sectoriels constitue le meilleur cadre pour développer une expérience de démocratie économique qui, je le souligne, ne saurait se substituer à la démocratie politique mais devrait, au contraire, en la complétant lui rendre son efficacité. Il suffirait de peu de réformes pour que notre Comité économique et social devienne l'instrument excellent d'orientation vers cette démocratie économique. En quoi consiste-t-elle sur le plan européen ? Sinon, dans le fait de recueillir l'avis des représentants, convenablement désignés, des activités économiques de la Communauté dans les meilleures conditions d'utilité et d'opportunité.

En d'autres termes, l'autorité politique exécutive, sans écarter les conversations directes avec les organisations professionnelles qui ont pour but de s'informer, devrait, de manière quasi obligatoire, à certains moments précis de la procédure, déférer ses projets de décision à un Conseil économique et social, lieu de rencontre de tous les représentants de la vie économique et sociale européenne.

Une bonne consultation devrait s'effectuer en deux stades. Une première consultation aurait lieu au moment de l'élaboration des projets par la Commission, au sein d'organes spécialisés du Conseil économique et social et permettrait de compléter les investigations de l'autorité exécutive.

Une seconde consultation interviendrait sur l'ensemble des projets permettant de faire un choix sur les options qu'ils comportent avant que la décision ne soit prise par l'autorité politique.

Cette procédure ne serait pas tellement révolutionnaire puisqu'elle est déjà partiellement appliquée, avec l'accord du Conseil et de la Commission, en matière de politique à moyen terme. J'ai même entendu dire qu'elle est satisfaisante. Un tel aménagement de la compétence du Comité économique et social suppose que la procédure de nomination des membres soit nettement améliorée, afin que leur représentativité soit assurée. De la composition du Comité économique et social dépend en grande partie la qualité de ses travaux.

Pour ma part, je dirai simplement aujourd'hui que l'actuelle procédure de nomination ne tient pas assez compte de l'opinion des organisations vraiment représentatives sur le plan national comme sur le plan communautaire. Elle ne permet pas de constituer, en même temps, une assemblée plénière et des organes de travail suffisamment spécialisés.

Une autre réforme s'imposera d'elle-même plus ou moins rapidement, qui consistera à donner un droit d'initiative, fut-il limité, à cette assemblée composée de gens responsables. Comment lui refuserait-on très longtemps encore ce droit qui est accordé à tous les Conseils économiques nationaux et qui appartient déjà au Comité consultatif de la Communauté du Charbon et de l'Acier ?

Enfin, Messieurs, dans l'état actuel des textes, le Comité économique et social ne peut officiellement communiquer ses avis à l'assemblée parlementaire européenne avec laquelle il ne devrait avoir aucun contact direct. Après dix années d'expérience, si je vous rappelle que cette défense n'est pas réaliste, je vous ferai sourire, vous penserez comme moi qu'il y a, là encore, une lacune à combler.

Le parlementaire que je suis ne désire pas, pour les raisons auxquelles je me suis déjà référé dans cette allocution, que le Comité économique et social se substitue à l'assemblée ou empiète sur ses prérogatives. Il estime pourtant que le Comité délibérant fréquemment et à juste titre sur les mêmes sujets que le Parlement, ce dernier est tout naturellement conduit à vouloir connaître les avis du Comité.

Messieurs les Présidents, Messieurs, les suggestions que j'ai l'honneur de vous présenter et qui sont très prudentes, ne devraient pas tarder à être examinées. Nous pensons en effet que dans un délai très prochain, la fusion des traités s'inscrira à vos ordres du jour. Il est évident que le statut des organes consultatifs prévu par les Traités de Paris et de Rome devra à nouveau être considéré. Tous les problèmes auxquels j'ai fait allusion vont être posés au grand jour.

Ceux qui, avec le fruit de l'expérience, réfléchissent à cette question, pensent que la consultation gagnerait en autorité et en qualité si elle était demandée à un organe unique en sa qualité de conseil économique bien que divers dans son organisation intérieure. Un tel organe devrait être en mesure d'exercer globalement la fonction consultative. Son assemblée plénière interprofessionnelle composée selon des règles à étudier minutieusement serait compétente pour tous les avis de caractère général et assurerait l'unicité de la consultation, tandis que des Comités professionnels spécialisés pourraient dialoguer avec l'Exécutif de la Communauté et émettre des avis spécialisés pour un secteur professionnel particulier. Ces avis spécialisés devraient évidemment être transmis aux institutions par le Bureau du Conseil économique et social qui aurait la charge de coordonner tous les travaux et d'informer l'assemblée plénière selon des modalités à préciser. Le Traité de Rome contient d'ailleurs en germe la possibilité d'un tel aménagement.

Le moment n'est pas venu de faire des propositions formelles. Le Président du Comité économique et social tient seulement à rappeler que dans cette perspective, le Comité souhaite que l'on entende son avis avant de soumettre aux autorités constitutionnelles les dispositions nouvelles qui régiront les organes consultatifs.

Cette commémoration du dixième anniversaire m'aura permis, et je vous prie de m'en excuser, de rendre publiques certaines préoccupations des membres du Comité économique et social. Je me suis efforcé de le faire avec mesure. Les réformes, voire la refonte des organes consultatifs, auxquelles je fais allusion ne devraient être qu'un des aspects d'une réforme plus générale destinée à faire progresser la Communauté tout entière. Pour progresser, nous pensons en effet qu'elle doit retrouver son véritable objectif qui ne fut jamais la création d'une zone limitée de libre échange ni même l'union douanière, mais qui devrait être pour le moins une union économique. Nous pensons aussi qu'elle doit s'appuyer sur de véritables assises populaires et que ces assises doivent être constituées par des institutions aux compétences élargies, démocratiquement désignées et démocratiquement contrôlées.

Messieurs les Présidents, Messieurs les Ministres, Mesdames, Messieurs, j'arrive à un moment de ma vie syndicale et politique où j'ai la possibilité et le devoir de prendre un certain recul pour juger les événements et m'interroger sur la valeur des idéaux pour lesquels j'ai combattu pendant cinquante années. L'idéal de l'Europe demeure en moi aussi profond, aussi tenace et vivant qu'il le fut aux premiers jours. Je n'oublie pas que ceux qui ont eu le courage de promouvoir cette Europe ont agi pour éviter à leurs enfants le retour des guerres fratricides et leur assurer un mieux-être, conséquence du progrès technique et de la plus grande richesse économique.

Je ne suis ni désabusé, ni découragé par les difficultés ! Qui donc aurait pensé que la confrontation d'intérêts concrets aussi importants ne provoquerait des heurts ? Qui donc avait la conviction qu'en moins de dix années de vieux Etats riches d'histoire pourraient sans un nostalgique retour s'affranchir de leur génie propre pour créer un Etat nouveau qui, spontanément, s'imposerait à tous !

La Communauté européenne que nous voulons ne nie et ne peut pas nier le fait national. Sa véritable mission est de le respecter, de l'annobler, de le vivifier dans tout ce qu'il a de généreux et de créateur au profit d'un ensemble de peuples qui ont une conception identique des valeurs humaines.

S'il faut commencer par l'union économique, c'est qu'elle porte en elle, comme une nécessité, l'union politique. Il arrive toujours un moment où le technique s'enlise dans ses perfections, un moment où seule la volonté des hommes est capable de faire franchir une étape. Lorsque cette volonté doit s'imposer, c'est le choix politique qui intervient.

Dans notre modeste sphère, combien de fois ai-je noté que c'est par un effort de compréhension et non par des arguments techniques que les membres du Comité arrivaient à adopter des positions communes, éloignées sensiblement de celles qui représentent leurs intérêts directs.

Monsieur le Président du Conseil de Ministres, c'est actuellement dans les six gouvernements que réside la chance ou la malchance de l'Europe des dix prochaines années. L'actualité nous fournit de grands sujets de méditation. L'idéal d'une Europe unie économiquement, politiquement, spirituellement, aux limites aussi larges que possible, conformes à celles de notre vieux continent, n'est-il pas le meilleur idéal à proposer à une jeunesse qui affecte d'être désenchantée parce qu'elle ne trouve plus rien qui l'exalte et qui la rassure ?

Ceux qui, ayant souffert des guerres, des occupations, des libérations, des crises économiques, ont entrepris d'organiser de manière moins anarchique un continent qui fut un temps le berceau de toute pensée et de tout progrès technique, passeront pour avoir été bien timides et bien pusillanimes, dans quelques siècles, quand d'autres révolutions se seront accomplies.

Sans verser dans la fausse littérature ni dans la grandiloquence, nous voudrions que l'aridité du travail quotidien, dans nos instances européennes permette sans aucun retard aux jeunes gens qui atteindront leur majorité avant que nous ne soyons disparus de se dire : "je suis de nationalité allemande, belge, française, italienne, hollandaise, luxembourgeoise ou anglaise, mais je suis citoyen européen".

---

#### Allocution de M. Edgar FAURE, Président du Conseil des Communautés Européennes

Monsieur le Président,  
Messieurs les Présidents,  
Mesdames, Messieurs,

Il m'est très agréable de répondre aujourd'hui, Monsieur le Président, à votre invitation et je commencerai par vous dire combien je suis sensible aux paroles aimables que vous avez eues pour moi personnellement. Un grand humoriste d'outre-atlantique disait : "je peux vivre un mois avec un seul compliment". Je pense donc que je suis assuré de ma survie au moins jusqu'à la fin de mon mandat présidentiel. Si cette circonstance est ainsi flatteuse pour mon amour-propre, elle m'apporte également certaines satisfactions affectives car je retrouve ici des amis, des amis anciens, et je me rappelle, en leur présence, de nos anciennes luttes, de nos anciennes réalisations. Sans vouloir du tout faire une différence avec des amis plus nouveaux, quelle coïncidence qui me permet de retrouver ici des hommes que je connais depuis longtemps, le Président REY, le Président POHER, le Président LECOUR, mon ami GENTON et me tournant vers ceux de mes collègues du Parlement français que je viens de citer, je leur dis tout de même, à travers tant d'épreuves et de bouleversements, cette Europe, à laquelle nous avons toujours été attachés les uns et les autres, existe et progresse !

Vous m'avez convié, Monsieur le Président, à fêter auprès de vous une fête décennale; les latins diraient plutôt vos deuxièmes quinquennales. Et en effet, voilà dix ans que vous existez comme les autres instances et les autres organes du Traité de Rome et c'est donc l'occasion pour vous et pour vos invités de se pencher sur votre institution. Je le ferai, sans doute, avec moins d'autorité que vous et aussi peut-être d'une façon moins précise, mais il m'est agréable, en tant que Président du Conseil de Ministres de me placer sur le terrain que vous avez si judicieusement choisi.

Evoquant votre institution, je voudrais dire un mot de sa compétence, de son recrutement et de sa mission. En ce qui concerne sa compétence, elle est essentiellement consultative. Ce qui n'est pas négligeable. Il ne peut pas y avoir multiplicité d'organes de décision ou d'exécution; il y a dans les différentes instances une répartition des tâches. L'avis n'est pas négligeable; ce n'est pas la même chose que le voeu et le nombre des avis que vous avez émis indique l'importance de votre travail; ces avis sont divers, ils portent sur des problèmes à la fois généraux et conjoncturels, sociaux notamment, comme vous l'avez indiqué. Une autre de leurs caractéristiques qui peut être diversement appréciée est souvent l'extrême brièveté du délai qui vous est laissé, mais il faut que les organismes consultatifs s'adaptent à donner des avis très rapides car la vie est rapide, nous

---

(+) Ce discours a été prononcé le 28 mai 1968 en la salle Albert Ier du Palais des Congrès à Bruxelles au cours de la séance commémorative du Xème anniversaire de l'installation du Comité, qui a précédé la 70ème Session plénière du Comité. (Cfr. page 22 de ce Bulletin d'information)

le voyons aujourd'hui ! Si nous voulons que ces avis soient utiles, il faut quelquefois brusquer la tentation que l'on aurait de méditations plus longues. A cet égard, je tiens à remercier tout spécialement le Président POHER de l'initiative qu'il a prise dans une occasion récente, de réunir très rapidement le Parlement européen pour lui permettre de donner un avis motivé et important au Conseil de Ministres. De même qu'un Parlement national doit faire face à l'urgence, de même votre Parlement a bien voulu utiliser une très courte marge de temps et je dois dire peut-être qu'il se trouve que la rapidité même du Conseil n'a pas tellement répondu à celle qu'il vous avait demandée, mon cher Président, mais enfin nous évitons ainsi le cumul des lenteurs et vous nous avez donné un bon exemple que je me permets d'évoquer devant mes collègues ici présents et je vois qu'ils l'accueillent très volontiers.

Ces avis, enfin, doivent être utiles et à ce point de vue, je suis très favorable aux suggestions que vous avez faites et qui consistent à vous permettre d'en suivre plus aisément et plus rapidement l'utilisation qui en est faite. Ce sont toutes choses dans lesquelles nous devons progresser en effet et perfectionner notre instance.

A côté de la compétence même de votre institution, j'attache une grande importance à son mode de recrutement. Comme vous l'avez mentionné, Monsieur le Président, il ne s'agit pas de groupes d'experts lesquels sont également très utiles et ne nous font pas défaut. Il s'agit d'hommes qui conservent leurs activités, leur rôle dans la vie économique et sociale et qui veulent bien amputer une partie de leur temps, évaluée me dit-on à un tiers, pour se consacrer à cette grande tâche. Il est très important qu'ils soient ce qu'ils sont ici en restant ce qu'ils sont ailleurs car, ainsi, ils contribuent à créer cet état d'esprit de l'institution européenne et c'est ce qui me conduit à parler de votre mission.

Le Traité de Rome a estimé qu'il devait y avoir une représentation de toutes les catégories de la vie économique et sociale. Quelle importance pouvons-nous attacher à ce terme, beaucoup plus grand, je le pense, que celle que des esprits clairvoyants définissaient en 1958. Comme émanant des milieux économiques et sociaux, professionnels, des différents pays, votre mission s'ordonne autour de trois idées : la représentation, la conciliation, la participation. D'abord la représentation : c'est le rôle qui vous a été dévolu. Vous êtes représentatifs. Mais ensuite, vous avez un rôle de conciliation car vous représentez des catégories d'intérêts différents. Ainsi parmi vous, il y en a qui représentent l'agriculture, c'est le ministre de l'agriculture qui parle, mais il n'y a pas que des représentants de l'agriculture et vous avez donc les possibilités d'établir des synthèses entre le point de vue de telle et telle autre catégorie économique, entre les syndiqués, les salariés, les animateurs de l'économie, les agriculteurs, etc. . . J'ai toujours pensé, pour ma part, que l'époque actuelle ne devait pas être une époque antagonistique. J'ai fait mien le mot de mon ami Pierre MASSE : "cette époque doit être celle des complémentarités plutôt que celle des antagonismes". J'entends bien que quelques événements actuels pourraient nous conduire à nous poser de nouveau la question. Et c'est ici que l'on aperçoit que la même racine grecque a donné source au mot "dialogue" et au mot "dialectique", lequel comprend une acception réformiste et une acception révolutionnaire. Mais je persiste à penser que le dialogue est indispensable et que la conciliation est la chose normale de notre époque. Mais cette conciliation elle-même a exigé, sans doute, une condition dont nous n'avions pas tous prévu jusqu'ici l'importance et qui est la participation. C'est en effet un mot qui est à la mode, en tous cas il est à la mode dans mon pays et l'on assiste même, puisque nous parlions de dialogue, à ce que l'on pourrait appeler un dialogue de sourds. Un certain nombre de personnes déploient une très grande activité en disant : nous voulons participer et certaines instances qu'elles combattent répondent : mais nous, ce que nous voulons, c'est que vous participiez.

Entre toutes ces forces nouvelles qui veulent participer et toutes ces forces anciennes qui assurent que leur principal but est de faire participer les forces nouvelles, il ne semble pas que la conciliation soit totalement impossible. Peut-être trouvera-t-on un peu audacieux de ma part d'avoir fait une allusion aussi directe à des événements que ressent profondément le Ministre français, mais je suis assuré qu'ils ne laissent personne indifférent dans l'Europe.

Et puisque vous avez bien voulu, mon cher Président, m'autoriser par votre propos à être un peu subjectif, je me permettrai de rappeler qu'à une époque où je n'étais pas ministre et où donc j'avais le temps de réfléchir, j'avais cru pouvoir définir la théorie d'un nouveau contrat social dont je pense que d'autres et moi-même aurions eu intérêt à nous inspirer encore davantage dans les circonstances les plus récentes. Mais n'oublions pas que cette fonction de représentation, de conciliations, de participation qui est la vôtre et qui me permet de souligner l'importance de votre mission non seulement dans les faits mais dans le symbole, non seulement dans le présent mais dans l'avenir, c'est d'un point de vue européen que nous la concevons et que nous pouvons la promouvoir.

Mon cher Président, avec toute l'autorité que vous donne votre carrière, que vous donne même peut-être spécialement aujourd'hui le pont que vous lancez entre l'activité syndicale et l'activité parlementaire, vous avez prononcé le mot essentiel de la démocratie économique. Et je pense que nul ne contredira le fait que le Président du Conseil de Ministres de l'Europe parlant ici vous répond en effet : nous devons penser en termes de démocratie économique donc de démocratie sociale et il est important que l'Europe que nous construisons, l'Europe agricole et, d'une façon générale, toute l'Europe soit une Europe de démocratie; non seulement de démocratie politique, mais de démocratie économique et sociale. Plus particulièrement du point de vue de l'agri-

culture, dont mes collègues et moi-même essayons de fixer en ce moment les destins, il est bien évident que nous ne saurions proposer le thème d'une agriculture européenne qui procèderait d'une conception de ce que l'on appelle le libéralisme mercantiliste au sens de la théorie du XVIIème siècle et de celle qui, aujourd'hui encore, en procède plus ou moins ouvertement. Il est bien évident que si nous ne pouvons en aucun cas, méconnaître les lois du progrès et les lois de la rationalité économique, ce qui est totalement impossible, nous ne saurions, pour autant, méconnaître tout l'aspect social et humain du problème de l'agriculture que nous rappelaient hier des délégués qualifiés parmi lesquels un certain nombre siègent sur ces bancs, et, d'une façon générale, il ne faut pas laisser dire et laissez croire, car il n'y a aucune raison, en effet, de le penser, que l'Europe serait une sorte d'Europe monstrueuse, de technocratie capitaliste car, enfin, je ne pense pas que les hommes ici présents, à tant d'instances, pour la faire, pour la conduire, puissent être considérés comme des robots du capitalisme, comme de purs techniciens de l'abstrait ; nous émanons, pour beaucoup d'entre nous, pour les Ministres du moins, des milieux parlementaires, pour d'autres, des milieux syndicaux ou professionnels. Je crois que notre disposition à faire une Europe de démocratie économique et sociale ne doit pas être douteuse ; il faut que nous en prenions pleinement conscience et à cet égard, l'existence de votre institution également me paraît une chose considérable et que nous devons utiliser dans ce sens. Vous avez bien voulu, Monsieur le Président, faire allusion aux paroles que j'ai prononcées dans une autre enceinte, et, en effet, je crois que chacun de nous peut les prendre à son compte. S'il s'agissait de détruire l'Europe, aucun de nous ne serait ici aujourd'hui et je pense que l'Europe ne sera pas détruite ; elle ne sera pas détruite volontairement et puis je crois même qu'elle ne sera pas détruite involontairement mais il faut que nous comprenions les périls qu'elle pourrait rencontrer et alors, comment se développera-t-elle dans l'avenir ? Vous avez énoncé, Monsieur le Président, les trois schémas qui sont tous les trois indispensables. Au fond, la seule discussion consiste à savoir si l'on fera l'un avant l'autre, mais il faudra bien arriver à les réaliser tous les trois, c'est-à-dire l'Europe de l'économie, l'Europe de l'état d'esprit et l'Europe politique. Certains ont pensé, au début, qu'il fallait faire l'Europe politique d'abord, nous avons tenté de faire l'Europe économique d'abord ; il est certain qu'il ne peut pas y avoir d'Europe qui ne soit pas économique et c'est ce qui fait dire que tant que l'on n'a pas pu essayer de créer des instances économiques, les rêveries généreuses n'ont pas abouti, mais je ne crois pas non plus, et je suis d'accord avec vous, qu'il puisse jamais y avoir une Europe purement économique. Et d'ailleurs, dès l'instant que nous avons intégré l'Europe économique dans une conception de démocratie économique et sociale, il est évident qu'il ne peut pas y avoir une Europe purement économique. J'avais pensé, pour ma part, que l'ordre normal des facteurs serait la création des intérêts économiques communs, ensuite, une sorte de couche intermédiaire d'idéologie résultant de cette infrastructure économique et, au-dessus de cette sorte de couche intermédiaire, la superstructure institutionnelle. Peut-être faudra-t-il agir autrement, aller plus vite dans l'ordre politique, tout cela peut poser diverses questions, mais il est certain que c'est dans un état d'esprit complet que nous devons promouvoir cette idée européenne et vous avez dit encore une chose très juste dans votre discours, que je me plais à souligner pour l'approuver entièrement : peut-être serait-il nécessaire d'insister encore davantage sur la possibilité d'idéal que donnera à notre jeunesse une réalisation plus rapide et plus chaleureuse de l'Europe. Tels sont les propos qu'il m'est agréable de pouvoir tenir aujourd'hui devant vous à la fois comme Président du Conseil en exercice, comme personnalité qui a longtemps, je crois, travaillé et combattu pour l'Europe et, enfin, comme un homme d'Etat représentatif de la France.

---

#### Allocution de M. Jean REY, Président de la Commission des Communautés européennes

Messieurs les Ministres,  
Messieurs les Ambassadeurs,  
Messieurs les Présidents,  
Monsieur le Président  
du Comité économique et social,  
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Le premier sentiment que je voudrais exprimer dans cette allocution, au nom de mes collègues, est un sentiment de gratitude à l'égard du Comité économique et social et je sais que je parle ici non seulement au nom des quatorze membres de la Commission actuelle des Communautés européennes, mais également comme héritier des trois organismes qui, pendant ces dix années, avaient existé et dont nous sommes actuellement les successeurs, la Commission de la Communauté économique européenne, et je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir salué le nom du Président HALLSTEIN auquel nous devons tant dans la construction européenne, la Commission de la Communauté européenne de l'énergie atomique, et, très certainement aussi, la Haute Autorité de Luxembourg qui, sans doute, a été, en raison de la différence même de nos Traités, moins en rapport avec votre Comité économique et social mais qui, si elle existait encore, aurait tenu à s'associer certainement à la cérémonie de ce jour.

---

(+) Ce discours a été prononcé le 28 mai 1968 en la salle Albert 1er du Palais des Congrès à Bruxelles au cours de la séance commémorative du Xème anniversaire de l'installation du Comité, qui a précédé la 70ème Session plénière du Comité. (Cfr. page 22 de ce Bulletin d'information).

En vous exprimant, Monsieur le Président, ce témoignage de gratitude, car vous nous avez beaucoup aidé dans ces dix années, dans l'élaboration des décisions que les uns et les autres nous avons eu à prendre, je voudrais vous rendre ce témoignage que le Comité économique et social a rempli le rôle que les auteurs du Traité lui avaient confié et cela, me semble-t-il, de trois manières : la première, par le caractère sérieux et approfondi des avis que vous nous avez donnés et qui ont toujours fait l'objet de votre part d'un travail très consciencieux et considérable. En second lieu, la place institutionnelle que vous avez occupée et que je ne puis pas mieux définir que vous ne l'avez fait vous-même dans le discours que nous venons d'entendre et, en troisième lieu, en raison du fait, qui doit être souligné, que le caractère purement consultatif, jusqu'à présent, de votre organisation n'a pas découragé, ni le Président, ni les membres, et qu'à travers les années vous avez continué à apporter le même dynamisme et le même soin à votre travail si même, parfois, vous vous êtes demandé si celui-ci et si ses résultats étaient suffisamment pris en considération par les instances auxquelles vos avis étaient destinés.

Merci, Monsieur le Président, et ne pouvant pas saluer tous les hommes distingués que nous avons dans ces dix années rencontrés dans votre assemblée, qu'il me soit au moins permis de saluer les Présidents successifs : M. DE STAERCKE, M. ROSENBERG, M. ROCHE, M. GIUSTINIANI, des cinq Présidents qui se sont succédés et dont vous êtes actuellement le dernier en charge. Merci Messieurs !

Ma seconde remarque va au discours que vous venez de prononcer, cher Monsieur MAJOR, discours plein d'intérêt non seulement pour le passé et le présent, mais aussi pour l'avenir. Vous n'attendez sans doute pas de ma part que je réagisse déjà sur les suggestions que vous avez faites, encore qu'elles ne nous prennent pas complètement au dépourvu, puisque déjà certaines d'entre elles, vous nous les aviez exprimées lors de la visite que vous-même, avec le Bureau du Comité, vous nous avez faite il n'y a guère longtemps. Mais je retiens de votre discours une formule que j'ai notée au passage : les réponses ne s'improvisent jamais. C'est ce que vous nous avez dit de votre part et, par conséquent, je ne vais pas improviser, au nom de mes collègues ici présents, et avant que nous en ayons délibéré, une réponse à vos suggestions. Je crois cependant ne pas m'aventurer trop en leur accordant, tout de suite et de l'abord, un préjugé favorable. Et il me semble que nous devons chercher avec vous des méthodes et des mécanismes qui nous permettent de mieux utiliser notre travail commun et, par conséquent, de mieux tenir compte des avis du Comité.

Ma troisième remarque, il y en a quatre au total, ma troisième remarque va au rôle grandissant que le Comité économique et social est appelé à jouer dans la prochaine décennie dans notre vie constitutionnelle européenne.

Monsieur le Président, vous l'avez mentionné à plus d'une reprise, et nous le savons, nous sommes à la veille de la fusion non plus simplement des Commissions et des Conseils, mais des Traités eux-mêmes. Votre Comité attache avec raison à la fusion une grande importance. Il nous a exprimé le désir d'être consulté largement et en temps utile sur les projets et les idées qui peuvent être exprimés en matière de fusion et, au nom de la Commission, je peux vous dire qu'il le sera, car c'est notre volonté et nous l'avons déjà décidé. Nous pensons qu'en effet la fusion des Traités va nous amener à réexaminer l'ensemble des fonctions du Comité économique et social et, naturellement, du Comité consultatif de la C. E. C. A. en fonction de cette organisation nouvelle. Mais il y a plus que cela ; nous sommes entrés maintenant déjà largement dans la seconde période de la vie communautaire. La première était la construction de l'union douanière, et dans quelques semaines, le 1er juillet, cette union douanière sera parachevée. Nous voilà entrés et depuis longtemps déjà, dans la seconde phase plus difficile, plus exaltante, plus importante qui est la construction de l'union économique. Et pour celle-là, le Traité nous a laissé seulement quelques directives. Il a largement fait confiance, et je pense que c'était une bonne chose, aux institutions communautaires : le Conseil, le Parlement, la Commission et, sous la surveillance toujours soigneuse et respectée de la Cour de Justice, il a fait confiance à ces institutions pour construire les futures politiques communes. Ceci implique beaucoup plus encore que par le passé des choix économiques, des choix sociaux et, par conséquent, des choix politiques. Et dès lors, le rôle de l'institution et qui incarne les grands intérêts économiques et sociaux du peuple européen, le rôle de cette institution va nécessairement dans l'avenir être grandissant.

Mon quatrième propos va naturellement aux événements actuels. Je suis reconnaissant à mon éminent ami, Monsieur le Ministre Edgar FAURE, de les avoir abordés si franchement et je crois qu'il a bien fait. Notre réunion d'aujourd'hui manquerait de sens de réalité si nous ne prenons pas conscience de cet immense ébranlement qui est en train d'agiter toute notre jeunesse universitaire dans toute l'Europe et qui est en train, par contagion, par imitation ou pour d'autres raisons, de commencer à ébranler aussi dans la Communauté de grandes forces économiques et sociales.

Mesdames, Messieurs, ce n'est peut-être pas le moment ici déjà de dire où l'on va, ni de dire où l'on devrait aller. Mais une chose est claire, merci Monsieur le Président du Conseil de l'avoir dit ; nous allons de toute évidence vers des transformations qui donneront une part plus grande dans l'organisation de la société et peut-être dans sa direction à ceux qui représentent les forces intellectuelles, économiques et sociales.

S'il en est ainsi, et je crois qu'il faudrait s'en réjouir, comment ne pas voir tout de suite que des organismes, comme le Comité économique et social, au niveau européen auront un rôle grandissant à jouer dans les temps qui vont venir ; car, si le pouvoir politique dans nos pays ou au niveau européen est confronté avec des groupe-

ments qui, individuellement, représentent certains secteurs de la vie économique et sociale, comment ne pas attacher une importance plus grande à un organisme où précisément ces secteurs se rencontrent, où ils dialoguent entre eux et pas seulement avec le pouvoir, et où, en conséquence, entre eux déjà, ils peuvent se livrer aux confrontations qui sont absolument indispensables.

Je crois profondément que, entre le peuple européen d'une part et ses institutions politiques au sommet qui doivent décider, l'existence d'un grand organisme intermédiaire, comme le vôtre, sera d'une nécessité croissante dans l'avenir. Les événements actuels ne peuvent pas nous laisser de doute. Et en même temps, comment ne pas voir que ces événements nous donnent à nous une responsabilité plus grande. Ah ! sans doute, il est facile pour nous de vous dire que cette jeunesse universitaire qui ne croit plus uniquement au cadre national, et tous les témoignages que nous en avons, soit de Berlin, de Paris, de Rome ou d'ailleurs concordent sur ce point qui ne croit plus que le cadre national soit suffisant pour être l'extrême limite de ses aspirations, de ses désirs et de ses idéaux, comment ne pas voir que cette jeunesse ne se tournerait vraiment d'une façon résolue, plus engagée vers l'Europe que si l'Europe lui montrait un autre visage que celui qu'elle lui montre en ce moment. C'est une chose qui me paraît évidente !

A Strasbourg, il y a quinze jours, au Parlement européen, devant Monsieur le Président POHER, parlant au nom de mes collègues, je rappelais un mot de Voltaire qui disait à un chrétien de son temps : "fais nous ton Dieu plus grand si tu veux qu'on l'adore" et bien de même pour nous autres Européens, montrons un meilleur visage de l'Europe si nous voulons que l'Europe apparaisse à nos étudiants, à notre jeunesse, et disons d'une façon plus immédiate, à nos propres enfants, comme un idéal pour lequel il vaut vraiment la peine de s'engager.

Ceci implique des devoirs pour tout le monde et il serait inconvenant de ma part de me tourner simplement vers d'autres institutions de la Communauté en pensant que ce sont elles qui doivent montrer plus d'unité, de rapidité dans les décisions qu'elles ont à prendre. Ce sont des devoirs collectifs, ce sont des devoirs que nous avons tous, les uns et les autres, que ce soit notre Commission qui propose, le Conseil qui décide, le Parlement qui donne ses avis et, en définitive, nous juge. Faisons en ce moment un examen de conscience en nous demandant si le moment n'est pas venu de franchir d'une façon décisive dans les mois qui viennent de nouveaux pas en avant afin que l'Europe apparaisse ce qu'elle doit être : une Communauté élargie, un continent réconcilié et une véritable force de paix, de progrès social, de liberté humaine et de générosité dans le monde.

---

## II

DISCOURS PRONONCE PAR M. Louis MAJOR  
Président sortant du Comité Economique et Social  
devant la 71ème Assemblée plénière  
du Comité Economique et Social des Communautés Européennes

- Séance du 26 juin 1968 -

Mesdames, Messieurs,

C'est une bonne tradition, lorsqu'un mandat s'achève, que de faire le bilan des résultats acquis.

Quand vous m'avez choisi, il y a deux ans, pour assurer la présidence du Comité - et j'aimerais vous remercier à nouveau de m'avoir fait confiance à l'époque - mon but était de poursuivre le travail de mes prédécesseurs, c'est-à-dire d'atténuer la méfiance que pouvait susciter un organisme consultatif de ce genre, d'accroître le prestige du Comité, d'accroître son efficacité, mais également de faire de cet organe unique, un véritable lieu de rencontre permanent permettant aux représentants des organisations professionnelles de discuter de tous les problèmes économiques et sociaux relatifs à la Communauté. J'avais également l'intention de mettre en oeuvre, dans le cadre du Comité, une consultation au sommet entre les employeurs et les travailleurs, non seulement pour discuter des problèmes actuels, mais aussi pour élaborer une attitude et une politique communautaires, qui devraient être menées conjointement par ces organisations afin d'aboutir à une Europe unifiée et dynamique.

\*

\*                    \*

Il est incontestable que les efforts continus que vous avez tous fournis au cours des années écoulées ont contribué à faire disparaître la méfiance qui existait encore il y a dix ans dans certains milieux.

Tant le Conseil de Ministres que la Commission sont convaincus de la valeur des avis que nous rendons. Et quand, en l'occurrence, l'organe de décision politique de la Communauté ne tient pas suffisamment compte de nos suggestions, je veux croire personnellement que c'est pour des raisons impératives et inconnues de nous. Je suis cependant convaincu qu'il y a souvent un malentendu à la base et qu'il peut être éliminé grâce au dialogue direct entre l'organe de responsabilité politique d'une part et les partenaires sociaux d'autre part. J'ai eu l'occasion de dire l'année dernière, à Paris, que les événements démontraient que l'Etat-Providence, dans lequel les catégories sociales ont l'impression d'être tenues à l'écart de toute décision, n'était pas viable et qu'il fallait se rendre compte qu'une formule de ce genre pouvait conduire à des malentendus malheureux.

La Commission a entièrement accepté le dialogue qui, pour être hésitant, n'en a pas moins été institué. J'estime que la procédure suivie à l'heure actuelle donne d'excellents résultats pour les deux parties concernées. Je fais allusion tant aux débats en présence de membres de la Commission lors de nos Sessions - j'en profiterai pour remercier, au nom du Comité, la Commission entière - qu'aux discussions préparatoires au niveau de nos sections spécialisées et de nos Sous-Comités.

Ces discussions préparatoires concernant la politique économique à moyen terme, qui sont, de l'avis général, extrêmement utiles, ont acquis droit de cité et ont conféré au Sous-Comité un caractère permanent.

Il en est de même pour les discussions relatives à la politique conjoncturelle de la Communauté. En matière de politique sociale également, nous nous efforçons de trouver une formule permettant au Comité d'exprimer un avis annuel, non seulement sur le rapport de la Commission mais sur toute l'évolution sociale en général. Là aussi, la Commission était disposée à approuver cette initiative et à accorder sa coopération au niveau de l'étude préparatoire, ce qui a ouvert également la voie à un dialogue permanent.

Après une longue période d'inactivité, la section spécialisée pour le développement des pays d'Outre-Mer, a pu se réatteler à la tâche selon la même formule.

---

Pour les travaux effectués au cours de la 71ème Session plénière, voir chap. VI page 26 de ce Bulletin d'information.

Il ressort des délibérations avec la Commission qu'il en ira de même sous peu en matière de politique agricole. Le Comité sera également consulté sur les politiques industrielle, régionale et technologique proposées par la Commission.

Compte tenu du fait que le Comité est actuellement consulté - outre les problèmes relatifs aux transports - sur pratiquement tous les points importants de la politique économique et sociale, on peut affirmer qu'il a énormément gagné en prestige.

Je voudrais intercaler ici une petite observation. Il convient de faire une distinction sans équivoque entre "dialogue ou étude préliminaire" et l'avis proprement dit. Alors que l'étude préalable doit permettre à la Commission, par le biais du dialogue, de tenir compte des réalités économiques et sociales, les problèmes posés sont cependant si complexes que pour l'adoption de l'avis proprement dit, il n'est pas toujours possible d'obtenir l'unanimité des différentes catégories sociales sur le projet définitif de la Commission.

J'insiste sur la nécessité d'arriver, dans toute la mesure du possible, à exprimer un point de vue commun. Mais si les circonstances ne le permettent pas, l'avis doit le refléter clairement. Le nouveau règlement intérieur le permet.

Une solution de compromis doit être constructive. Si cela s'avère impossible, l'organe de décision politique doit connaître les points de vue des différentes catégories sociales. Si ce n'est pas le cas, l'avis est sans valeur.

Qu'il me soit permis de remercier également notre Secrétaire Général, M. GENTON, et tout le Secrétariat. J'ai trouvé en M. GENTON un collaborateur loyal qui a constamment fait preuve d'un très grand sens de ses responsabilités et qui est parvenu, au cours des dix premières années de l'existence du Comité, à faire de celui-ci un véritable lieu de rencontre neutre pour les représentants des différentes catégories sociales, lieu de rencontre où ils se trouvent à l'abri de toute pression extérieure. Il a acquis par là un très grand mérite. En ce début de la deuxième décennie de l'existence du Comité, on peut dire que l'on dispose désormais du cadre permettant toutes les rencontres, tous les contacts et toutes les discussions entre les représentants des catégories sociales. La réussite de cette entreprise dépendra maintenant de l'aptitude à faire usage de cette possibilité.

\*

\* \*

Mesdames, Messieurs, nous vivons dans un monde en pleine évolution, dans un monde qui, par suite d'une évolution technique étonnamment rapide, risque d'échapper au contrôle de l'homme et où la violence, l'oppression et la misère menacent de plus en plus la paix, la liberté et la prospérité.

Aussi, ne devons-nous pas nous étonner lorsque les jeunes générations se révoltent contre une telle situation d'insécurité. Les conséquences sont malheureusement imprévisibles, mais l'expérience nous enseigne qu'elles nous éloignent la plupart du temps du but poursuivi.

Dans ces conditions, je crois pouvoir poser la question suivante : où et comment pouvons-nous, en notre qualité de représentants des divers groupes sociaux, assumer nos responsabilités ?

En fait, dans la société complexe qui est la nôtre, une lourde responsabilité incombe, en ce qui concerne le maintien de son harmonie et l'accroissement de sa prospérité, aux représentants des organisations d'employeurs (qu'il s'agisse de grandes ou de petites entreprises), des agriculteurs ou des organisations de travailleurs.

Au cours des dix années écoulées, vous avez assis notre réputation en recherchant des solutions pratiques, constructives et réalistes aux problèmes qui vous ont été soumis. Au cours de cette période, nous sommes parvenus à prouver la possibilité de trouver des solutions communautaires en dépassant nos intérêts nationaux ou de groupe social, solutions qu'il n'a pas toujours été facile de défendre à l'égard de ceux que vous représentez.

C'est pourquoi vous avez le droit, en ce début de la deuxième décennie de la réalisation de la Communauté, où deux problèmes importants sont à l'ordre du jour, à savoir l'union économique et l'union politique, de rechercher et de proposer des solutions dont le caractère peut n'être pas très formel, mais qui devront indiquer concrètement les chaînons nécessaires pour la réalisation de l'union projetée. Vous ne serez peut-être pas étonnés de ce que je pense entre autres à la politique économique à moyen terme et aux politiques de développement technologique, industriel et régional.

Il est évident que ces problèmes seront cruciaux pour l'union économique et déterminants pour sa réalisation ou sa non réalisation.

La politique qui devra être élaborée, de même que l'application de cette politique dans toutes ses conséquences, seront déterminantes pour savoir si notre économie pourra, dans les prochaines années, relever ce que l'on appelle parfois "le défi américain" et qui est devenu une véritable notion. Cette politique et son application seront, par voie de conséquence, déterminantes également pour la prospérité générale et, plus particulièrement, pour la situation sociale des travailleurs.

J'ai pleinement conscience de répéter ainsi ce qui vient d'être dit à ce sujet au Conseil de Ministres qui s'est tenu à Luxembourg, de même que par le Président et les membres de la Commission, dans leurs exposés devant le Parlement européen à Strasbourg. Si je vous demande quelques instants d'attention, c'est pour deux raisons.

En premier lieu, il doit être évident pour tout le monde qu'en ce qui concerne l'expérience communautaire en matière de projets technologiques et commerciaux tels que ELDO, ESRO et autres,

- 1) aucun pays ne peut assumer, sur le plan national, les coûts actuels de la recherche scientifique;
- 2) aussi longtemps que cette recherche sera financée par un fonds communautaire géré par des représentants des Etats membres dont l'unanimité est exigée pour toute décision, il sera impossible d'obtenir un résultat dynamique et chacun cherchera à récupérer ce qu'il a dépensé;
- 3) l'application industrielle et la commercialisation des résultats de la recherche scientifique - qui sont le but recherché - ne seront pas possibles sans une politique communautaire dynamique de subvention aux secteurs en expansion s'insérant dans le cadre d'une politique régionale équilibrée.

Cela signifie que la réussite de l'expansion économique sera fonction de l'existence d'un organe communautaire politiquement responsable au sein duquel ni unanimité ni droit de veto ne sauraient être concevables et qui devra décider de l'utilisation des fonds énormes à engager dans le cadre de la politique technologique, industrielle et régionale communautaire. Il est évident aussi que pour l'utilisation de fonds aussi considérables, un contrôle parlementaire normal est indispensable. Celui-ci ne peut être réalisé qu'au moyen d'un Parlement élu au suffrage direct.

Mesdames et Messieurs, permettez-moi, en second lieu, de vous dire, en me basant sur mon expérience de syndicaliste et de parlementaire, que de semblables réformes ne sont possibles que moyennant une pression suffisante de la part de l'opinion publique et que des résolutions, des discours ou des vœux ne sauraient suffire. Pour obtenir ces réformes nécessaires, un effort quotidien s'impose, notamment parce que certains milieux politiques européens continuent à penser que l'opinion publique n'est pas mûre.

Bien que semblable dessein soit de nature à promouvoir la prospérité du commerce, de l'artisanat et de l'agriculture, les intérêts de l'industrie et des travailleurs sont directement concernés, et ceci dans une très large mesure.

Dans les six pays, ces catégories sociales sont représentées par les organisations d'employeurs et les syndicats, normalement en contact dans le cadre de votre Comité. Ce sera uniquement dans la mesure où ces représentants chercheront à parvenir à des conceptions communes et défendront avec acharnement une position commune que nous obtiendrons les réformes en question.

J'ai constaté, au cours de ma carrière, et plus précisément dans mon propre pays, que la recherche et la défense de solutions à des problèmes de cette envergure exigent une consultation permanente entre les dirigeants des organisations concernées. Plus d'un collègue ici présent pourra le confirmer.

C'est la raison pour laquelle j'ai toujours insisté et j'insisterai toujours pour que les personnalités dirigeantes des organisations professionnelles soient présentes au sein de notre Comité.

Mesdames et Messieurs, si nous parvenons à une telle attitude communautaire et trouvons la volonté de la défendre tous ensemble, nous aurons la bonne conscience de ceux qui ont accompli leur devoir. Je suis convaincu que nous obtiendrons des résultats et que nous contribuerons ainsi à l'édification d'une Europe démocratique connaissant la prospérité et la paix et capable d'assurer à la jeunesse la sécurité et l'idéal qu'elle réclame.

### III

DISCOURS PRONONCE PAR M. Mathias BERNIS  
lors de sa nomination à la Présidence du Comité Économique et Social  
en la 71ème Assemblée plénière du  
Comité Economique et Social des Communautés Européennes

- Séance du 27 juin 1968 -

---

Les règlements que les membres du Comité économique et social se sont librement donnés nous obligent, tous les deux ans, à désigner ceux auxquels l'Assemblée confie le soin d'organiser les travaux du Comité et de veiller à l'accomplissement de ses hautes tâches.

Vos suffrages ont été le témoignage de confiance que vous êtes prêts à accorder aux membres du nouveau Bureau. En mon nom propre, comme au nom des Vice-Présidents et de mes autres collègues, je vous exprime les remerciements les plus sincères.

Je veux vous dire que, personnellement, j'éprouve en ce moment une grande émotion. Par votre volonté, le mandat de Président du Comité économique et social est échu à un Représentant de l'agriculture, citoyen du Grand-Duché de Luxembourg. J'y vois l'expression d'une double volonté. Vous rendez un grand hommage à l'activité exercée par quinze millions d'agriculteurs dans un cadre désormais communautaire, cadre que vous avez contribué à tracer et à édifier; vous honorez également le plus petit Etat de notre Communauté, dont la fidélité à l'idée européenne est entière. Vous avez ainsi apporté la preuve que ceux qui désirent ardemment l'édification de l'Europe ont le droit et la possibilité d'y contribuer de façon directe, dans le respect de règles qui établissent l'égalité pour tous.

Vous tous, Représentants des forces vives, celles qui produisent, celles qui travaillent, vous n'avez jamais hésité à témoigner de votre foi dans l'avenir de l'Europe. Et pourtant les perspectives qui s'offraient il y a dix ans au Comité n'étaient pas encourageantes. Ceux d'entre vous qui, depuis son installation, militent dans cette Assemblée, se souviennent des difficultés rencontrées au début de notre existence. Entretiens, nous avons choisi notre voie : guidés par notre foi dans l'avenir européen, écoutant la voix de la raison, animés du désir et de la volonté de comprendre les problèmes de chacun, débattant avec conviction dans la discipline admise par tous, nous avons réussi, à travers notre travail et les avis que nous avons rendus, à participer activement à l'unification européenne.

Il est vrai, que dans un contexte politique, tout groupement, toute assemblée, toute institution, fut-elle consultative, détient une part de pouvoir, une part de puissance. Celle-ci se manifeste dans la mesure où les hommes qui y agissent sont capables et déterminés de les faire valoir. Décidés de respecter la volonté des auteurs des Traités, qui nous ont assigné un rôle consultatif, nous avons, depuis l'installation du Comité, un objectif que nous avons pu préciser et amplifier au fil des années. A cette occasion, je veux rendre hommage à mes éminents prédécesseurs, à leurs mérites et à leur prestige. Chacun des Présidents du Comité, suivant son tempérament et d'après les impératifs du moment, a présidé au destin de notre Institution avec une compétence appréciée de tous.

A la sagesse prudente de Roger DE STAERKE, succédait le dynamisme entraînant de Ludwig ROSENBERG; l'expérience enrichissante d'Emile ROCHE a pris la relève pour laisser ensuite la place à la détermination clairvoyante de Pietro GIUSTINIANI; enfin, la foi agissante de Louis MAJOR s'est manifestée, récemment encore, à l'occasion du Xème Anniversaire du Comité, devant les plus hautes autorités des Communautés.

Grâce à l'esprit d'initiative de tous ces Présidents, le rôle joué par le Comité dans le cadre de la Communauté n'a cessé de gagner en importance. De nouvelles possibilités d'influence se sont ainsi offertes auprès des institutions qui nous consultent. Celles-ci n'ont pas hésité à nous demander très souvent un avis, même si les Traités n'ont pas expressément reconnu la compétence du Comité. Agissant ainsi, le Conseil et la Commission ont manifesté, non seulement le désir et la volonté de nous associer à leurs travaux, mais ils ont également témoigné d'une conception démocratique dans l'édification européenne. Ils ont en plus démontré leur estime pour nos travaux, expression de constatations objectives et d'opinions réalistes au regard de matières de plus en plus complexes et techniques.

---

Pour connaître la composition du nouveau Bureau du Comité ainsi que les travaux effectués au cours de la 71ème Session plénière, voir chap. VI , page 26 de ce Bulletin d'information.

Si nous sommes convaincus du rôle que le Comité est appelé à jouer dans l'Europe communautaire, nous sommes également conscients de notre devoir et décidés de ne rien laisser au hasard pour que l'oeuvre entreprise avance, que l'espoir de nos peuples ne soit pas déçu et qu'une prospérité, toujours accrue, crée les bases de cette société de demain, à laquelle nous aspirons.

La transformation des structures politiques, l'évolution des activités des hommes, les transitions dans la gestion des biens et des institutions, entraîneront inévitablement la nécessité de reconnaître à la démocratie économique et sociale, que nous représentons, le droit de participer plus activement à la formulation des actes qui décident du sort de nos peuples. Nous ne pouvons donc ignorer les grandes obligations que nous serons appelés à assumer au moment où se forgeront les réalités de demain.

Les membres du nouveau Bureau ont décidé de se réunir prochainement pour examiner les futurs travaux du Comité et pour délibérer sur les grandes tâches qui nous attendent au courant des deux années à venir.

Qu'il me soit donc permis de réserver pour la prochaine Session mes vues sur l'avenir des travaux du Comité, propos qui seront le reflet des options que prendra le Bureau sur certains problèmes qui seront importants et essentiels : je ne cite que les modifications qu'imposent les évolutions à certains secteurs de notre économie et encore la fusion des Traités, son importance pour le devenir du Comité.

Chers collègues, je vous remercie de l'attention que vous avez bien voulu m'accorder. Qu'il me soit encore permis de souligner l'importance que le nouveau Bureau et le Président attachent à la collaboration avec le personnel du Secrétariat et avec son Secrétaire Général, M. Jacques GENTON, qui en assume la direction avec intelligence et discernement.

Par le passé, nous avons eu l'occasion de constater et d'apprécier l'efficacité de la collaboration des services du Comité; la confiance que nous leur témoignons ici est l'expression de notre désir que cette collaboration reste aussi fructueuse et franche que par le passé.

En conclusion, je formule l'espoir que le nouveau Bureau et votre Président, dans l'accomplissement de leurs tâches respectives, puissent toujours mériter l'appui que les membres du Comité économique et social, je n'en doute pas, sont prêts à leur accorder.

IV

69ème SESSION PLENIERE DU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL,

TENUE A BRUXELLES LE 24 AVRIL 1968

La 69ème Session plénière du Comité économique et social s'est tenue à Bruxelles, le 24 avril 1968, sous la présidence de M. L. MAJOR, son Président.

Au cours de cette Session, l'Assemblée plénière du Comité a élaboré, notamment, un avis relatif à :

- "l'évolution de la situation sociale dans la Communauté"  
(deuxième partie)

(Rapporteur : Mme WEBER - Allemagne - IIème groupe - travailleurs)

ainsi qu'un avis sur la :

- "Proposition de règlement du Conseil concernant les programmes communautaires pour la Section Orientation du Fonds Européen d'Orientation et de garantie agricole"

(Rapporteur : M. BREART - France - IIIème groupe - intérêt général)

M. LEVI SANDRI, Vice-Président de la Commission des Communautés Européennes, qui a assisté aux débats du Comité en matière sociale a présenté devant le Comité économique et social un exposé sur les grandes lignes de la situation sociale dans la Communauté et les orientations que la Commission se propose de retenir pour ses tâches futures dans le domaine social.

Il a mis notamment l'accent sur la volonté de la Commission de saisir l'occasion qui lui est offerte par la fusion des Exécutifs européens pour donner à la politique sociale une assise plus large et des perspectives de développement s'ouvrant dans des secteurs où elle se propose d'entreprendre des tâches nouvelles (politique industrielle, énergétique, régionale, de la recherche scientifique et technique).

M. LEVI SANDRI a tenu à préciser que la Commission souhaite que le Comité économique et social puisse lui donner tous les ans un avis vraiment fondamental sur l'évolution de la situation sociale dans la Communauté; les avis futurs du Comité devraient donc mettre l'accent sur les faits qui ont caractérisé l'évolution réelle dans ce domaine; ils devraient en outre contenir des appréciations critiques pouvant être prises en considération, notamment lors de l'élaboration de l'exposé social.

S'agissant de la nécessité de réaliser une étroite collaboration entre les gouvernements des Etats membres et la Commission, l'orateur a tenu à souligner que la Commission est convaincue que les Sessions du Conseil de Ministres, qui se sont tenues le 21 décembre 1967 et le 29 février 1968, ont amélioré le climat et ont permis de réaliser des progrès dans le domaine social.

M. LEVI SANDRI a affirmé que la Commission rejette toute interprétation des décisions du Conseil de Ministres, tendant à démontrer qu'elle se voit limiter son droit d'initiative, tant pour l'élaboration de ses études que pour la consultation des partenaires sociaux; il a souligné, en outre, que l'article 118 du Traité instituant la C. E. E. ne doit pas être considéré comme la seule source d'une politique sociale communautaire.

Au sujet de l'avis du Comité économique et social sur l'évolution de la situation sociale dans la Communauté pendant l'année 1966, (1), l'orateur s'est déclaré heureux de la convergence des opinions des différents groupes représentés, ce qui constitue certainement en soi un facteur d'harmonisation sociale.

(1) Des détails sur cet avis figurent aux pages suivantes .

Les représentants des employeurs, des travailleurs et des autres intérêts de la vie économique et sociale ont exprimé à M. LEVI SANDRI leur volonté d'appuyer la Commission dans ses efforts tendant à mettre en oeuvre une politique sociale qui réponde aux espoirs et aux vœux des populations de la Communauté.

- Quelques détails sur les deux avis émis au cours de la 69ème Session plénière du Comité :

1. Prise de position du Comité économique et social sur l' "Evolution de la situation sociale dans la Communauté pendant l'année 1966" - Définition du processus de l'harmonisation sociale - Souhait de voir la Commission prendre position sur l'évolution qu'elle estime souhaitable - Pour une politique communautaire de l'emploi - Mesures pour mettre en oeuvre une "convergence progressive" en matière de sécurité sociale - Souhait de voir réaliser rapidement une politique communautaire de la sécurité du travail (1).

---

Rapporteur : Mme WEBER - Allemagne - IIème Groupe (Travailleurs)

Le Comité avait adopté à l'unanimité la première partie de son avis sur l' "Evolution de la situation sociale dans la Communauté pendant l'année 1966", lors de sa 66ème Session plénière de fin novembre 1967 (2). Cette première partie analysait principalement la signification et les objectifs du rapport social, établi annuellement par la Commission, ainsi que le plan et la méthode suivis dans l'élaboration de ce document.

Le Comité a adopté, le 24 avril 1968, à l'unanimité, la deuxième partie de cet avis, consacrée plus spécialement à ses conceptions en matière d'évolution sociale souhaitée dans la Communauté et dans les Etats membres.

Selon le Comité, le processus de l' "harmonisation sociale" découle du processus d'intégration de la Communauté européenne. Il constitue le cadre des mesures de politique sociale qui devront être prises progressivement et pour une part croissante au niveau européen. C'est pourquoi, si l'on veut que la politique sociale soit considérée comme une nécessité évidente dans la Communauté européenne, il est primordial d'indiquer les bases offertes à cet effet par les Traités et de donner une interprétation du processus de l' "harmonisation sociale".

Plus l'intégration progresse, plus la nécessité se fait sentir d'orienter davantage les mesures de politique sociale des Etats membres en fonction d'une optique communautaire et de définir, dans ce but, des objectifs communs (comme on le fait déjà dans le cadre de la politique économique à moyen terme et dans le domaine de la politique conjoncturelle), afin de rendre possible un alignement des politiques sociales des différents Etats membres. Pour parvenir à une "harmonisation sociale", il faut, par conséquent, que les gouvernements, les parlements nationaux, les organisations des employeurs, les syndicats et d'autres catégories compétentes de la vie économique et sociale soient animés par l'intention de faire converger toutes les mesures qu'ils préparent et qu'ils prennent pour améliorer la situation sociale. Une semblable "convergence" apparaît nécessaire, étant donné que les Etats membres doivent s'inspirer des principes des Traités européens, qui visent à un relèvement accéléré du niveau de vie en général et à une amélioration des conditions de vie et de travail de la main-d'oeuvre, en prenant pour base la croissance économique.

Dans ce contexte, le Comité a examiné également l'évolution récente et actuelle de la politique sociale. Se référant à la Session du Conseil de Ministres de décembre 1966 et aux décisions de politique sociale de décembre 1967 et février 1968, il a exprimé l'espoir d'une meilleure coopération entre la Commission et le Conseil de Ministres dans le domaine de la politique sociale.

Une grande partie de l'avis est consacrée à une comparaison entre l'évolution effective de la politique sociale et l'évolution communautaire souhaitée, tant sur le plan européen que dans les secteurs nationaux.

Cette comparaison débute par un examen des rapports entre la politique économique à moyen terme et la politique sociale européenne; pour bien mettre en évidence que dans la Communauté, la même importance doit être accordée à l'évolution économique et à l'évolution sociale, il faudrait que la Commission indique toujours, quand elle élabore des prévisions économiques portant sur plusieurs années ou conçues à long terme, que l'évolution socio-politique souhaitée au niveau communautaire doit constituer une "donnée" permettant, par exemple, lors du calcul prévisionnel des taux de croissance, de prendre immédiatement en considération les répercussions éventuelles des dépenses sociales supplémentaires.

---

(1) Pour l'élaboration de son avis sur l' "Evolution de la situation sociale", le Comité économique et social s'est basé sur les travaux effectués par sa Section spécialisée pour les questions sociales, présidée par M. BEERMANN - Allemagne - IIème groupe (Travailleurs).

(2) Cf. Bulletin d'information n° 4/1967, chap. IV, page 24

Les considérations relatives à une évolution souhaitable de la politique de l'emploi, occupent une large place dans l'avis. Celui-ci souligne l'importance, mais également les lacunes des dispositions du Traité de la C. E. E., consacrées à la libre circulation des travailleurs en tant qu'instrument de la lutte contre le chômage et de la réalisation du plein emploi. Selon le Comité, il en résulte la nécessité d'avoir recours à un plus large éventail d'instruments de politique du plein emploi.

Outre l'élimination du chômage, il s'avère de plus en plus nécessaire de prévenir son apparition. Des mesures préventives de rééducation et de réinstallation sont tout particulièrement nécessaires dans les régions de la Communauté dont l'économie est destinée à subir des transformations structurelles.

En tant qu'instrument de la politique de l'emploi, le Fonds social européen revêt une grande importance; il est nécessaire de le réformer en modifiant les missions qui lui sont actuellement assignées, de manière à le faire contribuer à la réalisation du plein emploi par une action prolongeant les dispositions sur la libre circulation. En outre, pour une politique efficace du plein emploi, tous les problèmes relatifs à la formation et au perfectionnement professionnels revêtent une importance particulière.

En résumé, une politique européenne du plein emploi doit prendre en considération, inclure et contribuer à réaliser les éléments suivants :

- développement et programmation économiques généraux;
- mesures concrètes visant à améliorer les possibilités d'emploi dans les régions connaissant un chômage structurel ou des excédents de main-d'oeuvre;
- modifications de la situation de l'emploi déterminées par la conjoncture;
- maintien du niveau de rémunération en application de l'article 125 du Traité de la C. E. E. pour les travailleurs touchés par la conversion ou la fermeture d'entreprises;
- aides financières visant à la mise en oeuvre de mesures de réadaptation et de formation professionnelle au bénéfice des travailleurs en chômage;
- mesures destinées à prévenir le chômage au bénéfice des travailleurs susceptibles de perdre leur emploi par suite de transformations structurelles en cours au niveau régional et sectoriel.

Le Comité s'est ensuite intéressé aux mesures d'assistance aux travailleurs migrants et a souligné plus particulièrement les objectifs de l'assistance aux travailleurs migrants et à leurs familles, fixés par la recommandation de la Commission de la C. E. E., de 1962.

Dans un autre chapitre, le Comité propose des activités futures pour le secteur de la sécurité sociale. Il convient, à son avis, de poursuivre l'élaboration de conceptions fondamentales pour le développement européen de la sécurité sociale, le but étant son harmonisation. En outre, les inconvénients entraînés, pour les travailleurs migrants, par les dispositions de sécurité sociale existantes, devraient être éliminés dès que possible par les alignements nécessaires des dispositions nationales sur la sécurité sociale, selon des critères communs. Enfin, la Commission est invitée à présenter, dans les plus brefs délais, l'étude qu'elle a fait entreprendre sur les répercussions financières et économiques de la sécurité sociale.

Un autre secteur étudié par le Comité est celui de l'harmonisation des normes de sécurité pour les machines et outils de travail. L'harmonisation des normes de sécurité pour les machines et l'outillage constitue l'une des tâches les plus importantes de la Communauté dans le domaine de la prévention des accidents. L'importance sociale des normes techniques de sécurité réside dans le fait qu'a priori elles sont destinées à assurer la protection de la vie et de la santé des travailleurs.

Il faut cependant dire clairement qu'un semblable système ne peut fonctionner que s'il a également pour objectif la réalisation d'une véritable politique communautaire de la sécurité.

En ce qui concerne l'évolution dans les secteurs nationaux, le Comité s'est limité à trois secteurs : "Sécurité sociale", "Formation professionnelle" et "Sécurité et hygiène du travail". Il ressort malheureusement de l'exposé social de la Commission de la C. E. E. pour 1966 que dans ces trois domaines, les évolutions nationales présentent - la Commission le dit elle-même - des caractéristiques contradictoires. L'exposé social incite à conclure que les Etats membres n'ont manifesté que peu de dispositions à agir dans ces domaines selon des conceptions communautaires.

Pour conclure son avis, le Comité a lancé un appel particulier à la Commission. Il estime que celle-ci, forte de la position que lui confère le Traité, est habilitée à dire clairement aux Etats membres si les modifications ou les adjonctions qu'ils prévoient d'apporter à leur législation nationale sont souhaitables dans la perspective d'une évolution communautaire. En effet, si l'on adopte le principe de la "convergence progressive", il faut admettre l'existence d'une institution qui réponde au caractère supranational des Traités européens et qui suive le comportement des Etats membres pour juger s'il est conforme à l'esprit communautaire.

2. Avis du Comité économique et social sur les "Programmes communautaires pour la section "Orientation" du Fonds européen d'orientation et de garantie agricole" (1).

Rapporteur : M. BREART - France - IIIème Groupe (producteurs agricoles)

Le 24 avril 1968, le Comité économique et social a adopté par 64 voix, 3 membres ayant voté contre, 10 membres s'étant abstenus, son avis sur les programmes communautaires.

Dans cet avis, le Comité économique et social a donné son appui aux propositions de la Commission, visant l'affectation des 672 millions d'U.C. disponibles à la section "Orientation" du F. E. O. G. A. dans les trois années à venir.

Dans le cadre de cet avis, le Comité s'est prononcé sur certains problèmes à caractère général soulevés par la Commission à l'occasion des programmes communautaires. Il a estimé que si la politique des marchés et des prix doit contribuer à procurer les moyens d'adapter les structures, diverses formes d'aides en provenance des Etats ou de la Communauté peuvent également être indispensables pour stimuler les initiatives et renforcer la capacité d'adaptation des entreprises agricoles. Il est notamment d'avis que de telles aides complémentaires sont le plus souvent nécessaires pour des actions portant sur les infrastructures, l'emploi et la formation professionnelle, ainsi que la promotion des régions en difficulté.

Le Comité - contrairement aux opinions exprimées par la Commission - ne considère pas que la réduction de la main-d'oeuvre agricole est l'élément-clé de l'augmentation de la productivité en agriculture. S'il maintient que cette réduction ne doit pas devenir un objectif délibéré de l'amélioration des structures, il estime cependant que la diminution, tant de la main-d'oeuvre salariée que des exploitants, peut apparaître comme un des effets de l'amélioration des structures agricoles qui ne peut pas se développer si l'on fait abstraction des conditions de vie et de travail des personnes occupées dans l'agriculture.

Le Comité a accueilli favorablement le fait que par le biais des programmes, la Communauté va être en mesure de concentrer ses efforts et ses moyens financiers sur des secteurs ou des régions dans lesquels les difficultés structurelles sont particulièrement sensibles.

Le Comité a, d'autre part, regretté que les programmes communautaires ne soient pas basés sur des analyses régionales de la situation socio-économique de l'agriculture et sur son évolution prévisible dans le développement de la politique agricole commune. A ce sujet, il estime souhaitable que le Conseil, sur proposition de la Commission, détermine au plus tôt les bases d'une politique d'amélioration des structures, afin que celle-ci puisse trouver place désormais dans la politique agricole commune et dans son financement et soit également insérée dans le programme économique à moyen terme.

Le Comité souligne la nécessité pour l'agriculture, d'avoir des chefs d'exploitation et des cadres de mieux en mieux adaptés à l'évolution des techniques et aux changements économiques qui interviendront à la suite de l'unification des marchés. C'est pourquoi il insiste sur l'importance qu'il faut attacher aux investissements intellectuels, et émet le voeu qu'à l'avenir, cet aspect de la question soit pris en considération pour l'octroi de moyens financiers. Le Comité souligne que si les stipulations du règlement n° 17/64 ne prévoient pas que les programmes communautaires visent à favoriser la mobilité de la main-d'oeuvre agricole, il faut néanmoins veiller, par des mesures sociales concomitantes, à garantir le plein emploi.

Pour ce qui concerne les conditions fixées dans les différents programmes pour qu'un projet soit éligible, au titre de la section "Orientation" du F. E. O. G. A., le Comité estime qu'une trop grande rigidité et des exigences trop élevées, pour certains critères, sont peu souhaitables et propose que ces limites ou seuils puissent au moins, dans un premier temps, être appliqués de façon souple.

En matière de critère de priorité, le Comité a demandé que, par analogie au programme n° 5 et en raison de l'intérêt que le Comité porte aux groupements de producteurs reconnus, la priorité à leur accorder soit examinée en fonction du règlement-cadre relatif aux groupements de producteurs dès que le Conseil aura adopté celui-ci.

Un amendement visant à accorder, dès maintenant, une priorité à tous les projets dont les bénéficiaires sont des producteurs agricoles ou leurs associations, n'a pas été retenu.

Concernant les zones d'effort principal, le Comité en a adopté le principe, mais il a pensé qu'en raison de la limitation des crédits affectés à la section "Orientation", les interventions communautaires peuvent pratiquement se concentrer dans ces zones, à l'exclusion des autres. Il n'a pas voulu se prononcer sur les choix géographiques effectués par la Commission, souhaitant toutefois que la Commission procède, en liaison étroite

(1) Pour l'élaboration de son avis, le Comité économique et social s'est basé sur les travaux effectués par la section spécialisée pour l'agriculture, présidée par M. GENIN, France - IIIème Groupe (intérêt général).

avec les Etats et après consultation des milieux professionnels intéressés, à une révision des listes proposées. Le Comité a proposé, en outre, de reprendre les régions retenues comme zones d'application pour le programme n° 10 comme zones d'effort principal dans les quatre premiers programmes.

Le Comité a pris acte de la dotation des différents programmes, telle qu'elle est prévue par la Commission, sans porter un jugement sur la valeur d'orientation de son importance relative. Il a estimé que l'affectation d'un montant précis de crédits à chaque programme est préférable à tout autre système. Toutefois, il ne serait pas hostile à une solution tendant à affecter un montant global de crédits à des programmes regroupés selon leur domaine d'action. Il a suggéré enfin qu'au cours des trois années d'application des programmes, le virement d'un programme à un autre, de sommes inemployées, soit autorisé d'une façon toutefois progressive.

Pour le règlement portant dispositions générales relatives aux programmes communautaires, ainsi que pour les dix programmes communautaires mêmes, le Comité a proposé un grand nombre de modifications concrètes qui ne touchent toutefois pas au fond même de ces règlements.

---

70EME SESSION PLENIERE DU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL,  
TENUE A BRUXELLES, LES 28 ET 29 MAI 1968

La 70ème Session du Comité économique et social a été précédée d'une séance académique extraordinaire, tenue à l'occasion du Xème anniversaire du Comité, en la Salle Albert 1er du Palais des Congrès, le 28 mai 1968, à 10 h. 30.

La cérémonie s'est déroulée en présence des plus hautes personnalités des Institutions de la Communauté, des représentants du gouvernement belge et des organisations professionnelles européennes. Y assistaient notamment, M. Edgar FAURE, en sa qualité de Président du Conseil de Ministres, ainsi que MM. les Ministres, membres du Conseil; M. Jean REY, Président de la Commission qu'accompagnaient MM. les Vice-Présidents et les membres de la Commission; M. Alain POHER, Président du Parlement européen; M. LECOUR, Président de la Cour de Justice des Communautés; MM. VAN OFFELEN, SERVAIS et VAN ESLANDE, pour le gouvernement belge.

La séance a été marquée par les allocutions du Président du Comité, M. Louis MAJOR, du Président du Conseil et du Président de la Commission (1).

°  
° °

Les travaux de la 70ème Session plénière du Comité ont été entamés le 28 mai à 17 h. et se sont poursuivis le mercredi 29 mai, sous la présidence de M. Louis MAJOR, Président du Comité.

Après avoir entendu un exposé de M. ROCHEREAU, membre de la Commission, au sujet des problèmes que pose le prochain renouvellement de la Convention de Yaoundé, le Comité a été appelé à élaborer un avis sur un certain nombre de dispositions communautaires concernant respectivement (2) :

- "les spécialités pharmaceutiques"  
(Rapporteur : M. DE BIEVRE - Belgique - Ier Groupe - Employeurs)
- "les problèmes de police sanitaire en matière d'échanges intracommunautaires :  
- d'animaux des espèces bovine et porcine et  
- de viandes fraîches"  
(Rapporteur : M. HOFFMANN - Allemagne - IIème Groupe - Travailleurs).

Consulté en procédure d'urgence, (saisine du 2 mai 1968), le Comité a également adopté un avis sur :

- "l'organisation commune des marchés pour certains produits énumérés à l'annexe II du Traité"  
(Rapporteur : M. YVERNEAU - France - IIIème Groupe - Intérêt général)
- "l'organisation des marchés dans le secteur des produits transformés à base de fruits et légumes"  
(Rapporteur : M. SCHNIEDERS - Allemagne - Ier Groupe - Employeurs).

°  
° °

Exposé de M. Henri ROCHEREAU, membre de la Commission des Communautés Européennes au sujet des problèmes que pose le renouvellement de la Convention de Yaoundé

Sur invitation du Comité, M. le Commissaire ROCHEREAU a exposé, devant l'Assemblée plénière du Comité, les éléments essentiels de la Communication adressée récemment par la Commission au Conseil sur les problèmes que pose le renouvellement de la Convention de Yaoundé et contenant les principales considérations que lui inspire l'expérience acquise.

(1) Ces allocutions figurent au chapitre I de ce Bulletin d'information.

(2) Pour plus de détails sur les différents problèmes discutés en Session plénière ou au sujet de l'exposé de M. ROCHEREAU, Membre de la Commission, il y a lieu de se référer aux pages suivantes.

Bien que l'aide au développement que comporte l'association soit limitée géographiquement et par conséquent discriminatoire, il est, à son avis, important de souligner son caractère global. Dans l'attente de solutions qui se situeraient sur un plan plus vaste, la Commission estime qu'il est nécessaire de poursuivre l'action entreprise.

Après avoir passé en revue les différents aspects des relations de la C.E.E. avec les Etats africains et malgache associés, M. ROCHEREAU a indiqué que le régime des échanges qui suscite des préoccupations majeures, devrait à son avis être maintenu sous réserve de certaines adaptations. A ce sujet, il a notamment déclaré que le problème des préférences qui a un caractère essentiellement politique, mériterait d'être approfondi par le Comité économique et social.

L'orateur n'a pas manqué de souligner que l'article 11 de la Convention de Yaoundé concernant la préférence à accorder aux produits agricoles homologues et concurrents, rencontre, dans son application, des difficultés tant de la part des Etats associés que des Etats membres de la C.E.E. A l'avenir, on pourrait, selon la Commission, déterminer la protection vis-à-vis des Etats associés à partir d'un "prix conventionnel" qui serait à négocier avec les Etats associés intéressés et qui devrait permettre à ces Etats de réaliser un avantage économique sous forme de recettes plus élevées pour leurs exportations.

En ce qui concerne l'aide financière, M. ROCHEREAU a notamment déclaré que la Commission souhaiterait que dans la nouvelle Convention d'association, l'accent fut mis aussi sur les problèmes que présente la transformation de produits sur place; il s'agit notamment de créer des ensembles nouveaux tenant compte des réalités africaines. Par ailleurs, il pense qu'il serait nécessaire de poursuivre l'action en faveur de l'infrastructure économique et sociale tout en veillant à ce que l'infrastructure mise en place soit utilisée de manière efficace.

Dans le domaine des aides concernant les prix, la production et la commercialisation des produits exportés par les Etats associés, les efforts devront être poursuivis pour améliorer la productivité et le rendement des cultures d'exportation.

La discussion générale à l'issue de l'exposé a démontré que le Comité économique et social, bien qu'il ne soit pas encore institutionnellement appelé à jouer un rôle important dans le cadre de l'association, est vivement intéressé par l'ensemble des problèmes qui se posent. C'est pourquoi, le Comité a pris acte avec satisfaction de ce que la Commission est d'accord pour qu'il procède à une étude de la question. M. ROCHEREAU s'est déclaré convaincu qu'une telle étude présentera beaucoup d'intérêt pour les institutions de la Communauté en vue des négociations qui débiteront prochainement avec les Etats associés.

°  
° °

#### Quelques informations sur les avis élaborés au cours de la 70ème Session plénière du Comité

1. Avis du Comité économique et social sur la "Proposition d'une troisième directive du Conseil concernant le rapprochement des législations des Etats membres relatives aux spécialités pharmaceutiques" (1)

---

(Rapporteur : M. DE BIEVRE -Belgique - Ier Groupe - Employeurs

Le 28 mai 1968, le Comité économique et social a adopté par 66 voix contre 4 et 3 abstentions son avis sur la proposition de directive susmentionnée.

Il a approuvé la proposition de la Commission sous réserve notamment des propositions de modification suivantes :

Le Comité suggère la création d'un "Comité consultatif des spécialités pharmaceutiques" composé d'experts désignés par les Etats membres et de représentants des milieux professionnels et scientifiques intéressés, réunis sous la présidence de la Commission. Ce Comité est appelé à donner des avis à la Commission dans le cas de divergences d'opinion quant aux modalités d'application et d'interprétation non uniformes des dispositions communautaires.

Le Comité demande également que l'enregistrement des spécialités pharmaceutiques, obligatoire en vertu des dispositions de la directive du 26 janvier 1965, et qui doit permettre la reconnaissance mutuelle, se limite aux spécialités se trouvant déjà dans le commerce et pour lesquelles l'introduction dans le circuit intracommunautaire est sollicitée.

---

(1) Pour l'élaboration de son avis, le Comité s'est basé sur le projet d'avis et le rapport du Sous-Comité "Spécialités pharmaceutiques" présidé par M. DALLA CHIESA, Président (Italie - IIème Groupe - Travailleurs)

Le comité propose enfin que le délai accordé aux Etats membres, entre la notification urgente de la deuxième directive et la mise en vigueur de la troisième directive, soit prolongé de sorte que l'application de cette troisième directive n'intervienne qu'au plus tard deux ans après la fin de la période transitoire.

2. Avis du Comité économique et social sur la "Proposition d'une directive du Conseil modifiant la directive du Conseil du 26 juin 1964 relative à des problèmes de police sanitaire en matière d'échanges intracommunautaires d'animaux des espèces bovine et porcine"

et la

"Proposition d'une directive du Conseil modifiant la directive du Conseil du 26 juin 1964 relative à des problèmes sanitaires en matière d'échanges intracommunautaires de viandes fraîches" (1)

---

(Rapporteur : M. HOFFMANN - Allemagne - IIème Groupe - Travailleurs)

Dans cet avis, le Comité approuve à l'unanimité, moins une abstention, les modifications proposées par la Commission à la législation vétérinaire européenne, sous réserve d'un certain nombre d'amendements d'ordre technique. Le Comité ne trouve notamment pas opportun de soumettre les animaux de rente et d'élevage à un examen vétérinaire supplémentaire.

En conclusion de cet avis, le Comité demande une nouvelle fois que le Comité vétérinaire, dont l'institution est proposée par la Commission, puisse rapidement être installé et commencer à fonctionner dans le cadre de la législation vétérinaire et de police sanitaire européenne. Le Comité ajoute qu'une réalisation communautaire importante dans le cadre de la législation vétérinaire européenne consisterait en la création d'une "banque centrale des vaccins" assurant l'approvisionnement des vétérinaires en tant que de besoin.

3. Avis du Comité économique et social sur la "Proposition de règlement du Conseil portant organisation commune des marchés pour certains produits énumérés à l'annexe II du Traité" (1)

---

(Rapporteur : M. YVERNEAU - France - IIIème Groupe - Producteurs agricoles)

Le Comité a approuvé par 67 voix et 5 abstentions son avis sur cette proposition de la Commission qui prévoit l'instauration d'une organisation simplifiée de marché pour tous les produits de l'annexe II du Traité qui ne sont pas ou ne seront pas soumis à une organisation spécifique de marché.

Considérant le bref délai dont il disposait pour examiner la proposition de la Commission, le Comité, qui a élaboré son avis en procédure d'urgence, se borne à un certain nombre de considérations générales.

Il demande notamment que la liste des produits susceptibles de faire l'objet de mesures particulières nécessaires en cas de perturbation des marchés (soumission à des certificats d'importation et application d'une taxe compensatoire à l'importation) soit révisée par la Commission, tenant compte du fait que des dispositions nationales existent pour certains produits qui n'y figurent pas.

Le Comité se pose en plus la question de savoir si le régime de certificats et de taxes compensatoires ne devrait pas être remplacé par un système communautaire de restrictions quantitatives.

Enfin, le Comité demande que les critères du "prix normal", prévus pour certains produits, soient définis dans le règlement et que le seuil de 85 % (du prix normal), devant déclencher éventuellement lesdites mesures particulières, soit différencié par produit en fonction des caractéristiques des marchés en cause.

---

(1) Pour l'élaboration de son avis en la matière, le Comité économique et social s'est basé sur les travaux effectués par sa section spécialisée pour l'agriculture, présidée par M. GENIN - France - IIIème Groupe - Inté-rêt général

4. Avis du Comité sur la "Proposition d'un règlement du Conseil portant organisation commune des marchés dans le secteur des produits transformés à base de fruits et légumes" (1)

---

(Rapporteur : M. SCHNIEDERS - Allemagne - Ier Groupe - Employeurs)

Le Comité a adopté par 35 voix contre 16 et 4 abstentions son avis sur la proposition de règlement concernant l'organisation commune des marchés de produits transformés à base de fruits et légumes.

En premier lieu, le Comité, qui a élaboré son avis en procédure d'urgence, s'est félicité de ce que le document à l'examen permettait enfin d'espérer la prochaine et définitive instauration d'un régime commun et complet des marchés des produits transformés à base de fruits et légumes avec ou sans addition de sucre, produits pour lesquels n'existaient jusqu'ici que des mesures éparses et incomplètes.

Il a approuvé d'une manière générale les propositions de la Commission pour autant qu'elles concernent les régimes applicables à l'élément sucre incorporé dans les produits transformés.

Il s'est prononcé en faveur du système prévu par la Commission, à savoir supprimer, dans le cadre de l'application du tarif douanier commun à partir du 1er juillet 1968, les restrictions quantitatives imposées par les Etats membres aux importations en provenance de pays tiers, de même que les droits de douane et restrictions quantitatives dans les échanges intracommunautaires, pour l'ensemble des produits de ce secteur.

Il a estimé nécessaire, également pour les produits faisant l'objet de la présente proposition de règlement, la création, par la Commission, d'un Comité consultatif spécifique qui devrait être consulté sur les différents règlements d'application.

Le Comité a exprimé dans son avis certains doutes sur l'efficacité du système de prix plancher à l'importation des huit produits sensibles figurant à l'annexe III, à savoir, champignons de couche, tomates pelées, concentrés de tomates, asperges, petits pois, abricots, pêches et ananas.

D'autre part, le Comité a exprimé la crainte que ce système n'ait des incidences défavorables sur les prix à la consommation des produits en cause et sur les courants commerciaux traditionnels. Le Comité a toutefois conclu :

- qu'il est conscient de ce que pour certains produits la situation dans le marché commun exige des mesures à la frontière extérieure commune pour assurer la réalisation des objectifs de l'article 39 du Traité;
- qu'il se rend compte de ce qu'une déconsolidation des taux douaniers du G.A.T.T. exigerait beaucoup de temps et se heurterait également à d'autres difficultés considérables;
- qu'il regrette, à cet égard, l'absence d'une politique commerciale commune;
- que si la fixation d'un prix de plancher devait constituer la seule solution réalisable, il faudrait préciser les critères de cette fixation. Les cours particulièrement bas à l'importation, notamment lors d'importations en provenance de pays à commerce d'Etat, ne devraient pas être pris en considération, tandis qu'il faudrait, au contraire, tenir compte du prix intracommunautaire.

---

(1) Pour l'élaboration de son avis en la matière, le Comité économique et social s'est basé sur les travaux effectués par sa section spécialisée pour l'agriculture présidée par M. GENIN (France - IIIème Groupe - Intérêt général)

## VI

### 71EME SESSION PLENIERE DU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL

TENUE A BRUXELLES, LES 25, 26 ET 27 JUIN 1968

La 71ème Session plénière du Comité économique et social des Communautés européennes s'est tenue les 25, 26 et 27 juin 1968 à Bruxelles.

Cette Session a été présidée par M. Hans O. R. KRAMER, Vice-Président sortant du Comité, M. Louis MAJOR, Président ayant été nommé Ministre du Travail et de l'Emploi de Belgique.

M. Louis MAJOR assistait néanmoins aux travaux de l'Assemblée plénière. Dans le discours qu'il a prononcé, il a notamment affirmé que :

... "l'union économique est une condition indispensable à la vie des six pays de la Communauté. Ceci n'est possible que moyennant l'existence d'un pouvoir exécutif politique et d'un Parlement européen élu au suffrage direct. Les organisations professionnelles, et en particulier les partenaires sociaux, ont un rôle important à jouer dans la réalisation d'une telle réforme, notamment à travers le Comité économique et social". (1)

M. Hans KRAMER a fait l'éloge du Président MAJOR, auquel MM. KUIPERS, BRENNER, MEYVAERT, au nom des trois groupes du Comité, ont associé tous les membres du Comité.

•  
•     •

Au cours de la séance du 26 juin, le Comité a élu son nouveau Bureau :

**Président** : M. Mathias BERNS (Luxembourg - IIIème groupe - Intérêt général - Agriculture)

**Vice-Présidents** : M. O. BRENNER (Allemagne - IIème groupe - Travailleurs)

M. J. de PRECIGOUT (France - Ier groupe - Employeurs)

**Membres** : MM. BRAND (D) (IIIème groupe - Intérêt général)  
COOL (B) (IIème groupe - Travailleurs)  
FASSINA (I) (IIème groupe - Travailleurs)  
GINGEMBRE (F) (IIIème groupe - Intérêt général)  
GIUNTI (I) (Ier groupe - Employeurs)  
JANSEN (N) (IIIème groupe - Intérêt général)  
KRAMER (D) (Ier groupe - Employeurs)  
KUIPERS (N) (Ier groupe - Employeurs)  
MOURGUES (F) (IIème groupe - Travailleurs)  
van TILBURG (N) (IIème groupe - Travailleurs)  
VELTER (B) (Ier groupe - Employeurs)  
VISOCCHI (I) (IIIème groupe - Intérêt général)

---

(1) Le texte intégral du discours figure au chap. II, page 1 de ce Bulletin d'information

Le Bureau est élu pour une période de deux ans. Son mandat prendra fin au mois de mai 1970, à l'expiration du troisième exercice quadriennal du Comité (1).

Il a été installé officiellement, le jeudi 27 juin. Le Président élu, M. Mathias BERNIS, a prononcé un discours d'investiture. (Le texte intégral de ce discours figure au Chap. III de ce Bulletin d'information).

°  
°     °

L'ordre du jour de l'Assemblée plénière de fin juin prévoyait encore l'élaboration d'un certain nombre d'avis portant respectivement sur :

- le Programme général pour l'élimination des entraves techniques aux échanges  
(Rapporteur : M. AMEYE - Belgique - Ier groupe - Employeurs)
- la Proposition de règlement relative à l'accès au marché des transports de marchandises par voie navigable  
(Capacité fluviale)  
(Rapporteur : M. CANONGE - France - IIIème groupe - Intérêt général)
- les Propositions de Règlements et de Directives, dans le domaine douanier, concernant :
  - le transit communautaire (Rapporteur : M. RENAUD - France - Ier groupe - Employeurs)
  - le régime de trafic de perfectionnement actif et
  - le régime des zones franches (Rapporteur : M. KUIPERS - Pays-Bas - Ier groupe - Employeurs)

et en procédure d'urgence

- le territoire douanier de la Communauté  
(Rapporteur général : M. KUIPERS - Pays-Bas - Ier groupe - Employeurs)

Le Comité économique et social a également rendu un avis, en procédure d'urgence, sur la proposition de directive relative à des

- problèmes sanitaires en matière d'échanges intracommunautaires de certaines viandes fraîches découpées  
(Rapporteur : M. HOFFMANN - Allemagne - IIème groupe - Travailleurs)

°  
°     °

#### Quelques informations supplémentaires sur les avis élaborés au cours de la Session de fin juin

1. Avis du Comité économique et social sur le "Programme général pour l'élimination des entraves techniques aux échanges résultant de disparités entre législations nationales" (2)

---

(Rapporteur : M. AMEYE - Belgique - Ier groupe - Employeurs)

Le Comité économique et social a adopté, le 26 juin 1968, à l'unanimité, son avis sur le "Programme général pour l'élimination des entraves techniques aux échanges résultant de disparités entre législations nationales". Il a approuvé le Programme général et notamment les dispositions concernant le "statu quo" et la reconnaissance réciproque des contrôles.

- 
- (1) La composition du Bureau, avec renseignements supplémentaires sur les membres qui le composent, figure en annexe à ce Bulletin d'information)
  - (2) Pour l'élaboration de son avis, le Comité s'est basé sur l'avis et le rapport de la section spécialisée pour les questions économiques qui était présidée par M. GIUNTI en l'absence de M. de PRECIGOUT, Président.

Il a également reconnu le bien-fondé du souci, exprimé par la Commission, de faire en sorte que les directives particulières prévues dans le Programme général soient adaptées au progrès technique.

Toutefois, le Comité insiste sur l'importance de la consultation de la profession et des milieux concernés qui souhaiteraient même disposer à cet égard d'une faculté d'initiative.

D'une manière générale, la consultation approfondie et très large des groupes économiques et sociaux concernés (organisations représentatives des producteurs, des travailleurs et des utilisateurs, etc...) s'impose spécialement dans le domaine de l'élimination des entraves techniques aux échanges. En effet, non seulement la complexité des problèmes soulevés, sur les plans sociaux, techniques, économiques et juridiques, impose cette consultation, mais aussi le fait que les objectifs visés ne peuvent être atteints dans de nombreux cas, que par une collaboration des différents milieux concernés. Dès lors, le Comité souligne l'importance d'un contact étroit entre les autorités communautaires, le Comité économique et social et les milieux concernés dans l'élaboration et la mise à jour des directives prévues.

°  
°   °

2. Avis du Comité sur la "Proposition d'un règlement du Conseil relatif à l'accès au marché des transports de marchandises par voie navigable" (capacité fluviale) (1)

---

(Rapporteur : M. CANONGE - France - IIIème groupe - Intérêt général)

Par 68 voix contre 1 et 3 abstentions, le Comité a adopté son avis sur la proposition de la Commission précitée; ce faisant, il s'est prononcé en faveur d'une réglementation de la capacité dans les transports par voie fluviale comme il l'a fait, il y a quelques mois, en matière des transports par route.

A plusieurs reprises, le Comité économique et social avait déjà mis en évidence que la réglementation de l'accès au marché constitue un des éléments essentiels de la politique commune des transports et que les aspects spéciaux des transports justifient la mise en oeuvre d'une réglementation de l'accès au marché portant notamment sur le contrôle de la capacité, en vue d'éviter les excès d'une concurrence ruineuse, avec tous les inconvénients qu'elle comporte sur le plan économique et social.

Aussi, le Comité a-t-il apprécié la diligence avec laquelle la Commission a élaboré une proposition qui correspond aux préoccupations de l'avis du Comité émis sur la "Communication adressée par la Commission au Conseil au sujet du Plan U.N.I.R. et de la réglementation de la capacité de transport dans la navigation intérieure".

Partageant la conception qui est à la base de l'ensemble de la proposition, il a exprimé son accord sur la plupart des dispositions qu'elle contient. Les quelques propositions de modifications qu'il a formulées dans son avis procèdent d'une approche différente pour la mise en oeuvre du système proposé, notamment en matière de la subdivision du réseau fluvial et de l'association des milieux professionnels intéressés.

Tout en comprenant la prudence de la Commission quand il s'agit de délimiter les bassins représentant des marchés techniquement et économiquement homogènes, le Comité a cependant constaté qu'à la suite des situations particulières qui s'y présentent, des surcapacités temporaires et structurelles se présentent bien plus fréquemment dans la région traversée par le Rhin que dans les autres marchés partiels. Pour ces motifs, il a proposé une subdivision du réseau des voies navigables de la Communauté en six bassins, à savoir, outre le bassin du Rhin, les bassins allemand, néerlandais, belge, français et italien.

De plus, le Comité a considéré comme une préoccupation essentielle la recherche de la meilleure manière pour arrêter, au sens du règlement à l'examen, des mesures efficaces à court terme et à long terme. Aussi, estimant qu'il importe avant tout, si l'on veut arriver à une régulation des capacités, de suivre à tout moment la situation sur le marché de très près, a-t-il proposé la création dans chaque bassin d'un "Comité de régulation", cependant que la Commission n'envisage que la création d'un "Comité de péréquation" au seul plan communautaire pour l'ensemble des bassins.

---

(1) Pour l'élaboration de son avis en la matière, le Comité économique et social s'est basé sur les travaux effectués par la section spécialisée pour les transports présidée par M. COOL (Belgique - IIème groupe - Travailleurs)

Lesdits "Comités de régulation" auraient à élaborer au vu du développement de la situation dans leur bassins des propositions à l'intention de la Commission, qui arrêterait ses décisions, le cas échéant, après consultation du "Comité de surveillance du marché".

Il est convaincu que l'application du règlement proposé pourrait être rendue plus efficace en adoptant sa proposition, car en suivant, en ce qui concerne la composition des six Comités de régulation, les normes prévues par la Commission à l'article 34, on aura dans les six bassins des Comités composés des représentants de la profession, qui par leurs contacts journaliers, connaîtront les besoins et les nécessités du marché de leur ressort. Ainsi, par exemple, lorsqu'il s'agit de décréter une immobilisation volontaire, ils seront les mieux placés en tant qu'intéressés directs pour proposer une indemnité suffisamment attrayante pour inciter les intéressés à immobiliser leurs bateaux volontairement.

Le Comité fait d'ailleurs observer que les ressources permettant l'assainissement du marché étant d'origine professionnelle, il est légitime de penser que les Comités de régulation formuleront des propositions réalistes.

°  
°     °

### 3. Avis du Comité économique et social sur la "Proposition de règlement du Conseil sur le transit communautaire" (1)

---

Rapporteur : M. RENAUD - France - Ier groupe (Employeurs)

Le Comité économique et social a adopté, à l'unanimité moins une abstention, son avis sur cette proposition de règlement.

Le Comité approuve l'objectif poursuivi par la Commission, tendant à la simplification des formalités douanières actuellement en vigueur en matière de transit communautaire. Il a été amené cependant à émettre quelques réserves sur les propositions présentées.

Tout d'abord, il apparaît impossible que ce règlement, du fait de sa complexité et des modifications profondes qu'il va entraîner dans les pratiques commerciales, puisse entrer en vigueur avant un délai minimum d'un an.

De plus, pour des raisons de principe tenant au libre choix de l'utilisateur, il s'avère indispensable de laisser co-exister certains régimes de transit découlant des Conventions internationales (TIR - TIF et Manifeste Rhénan). C'est aux usagers en effet de voir quel est le système le plus simple et le plus économique. Il est donc exclu de leur interdire le recours aux pratiques actuellement en vigueur qui donnent satisfaction à l'ensemble des milieux économiques.

La modification essentielle qui est suggérée porte sur le système de garantie qui devra être prévu pour le transit communautaire. En effet, ayant constaté que la garantie globale ne pourra avoir qu'une application limitée, n'étant adaptée qu'à des entreprises présentant une grande surface financière, il est indispensable que l'on puisse recourir à la garantie isolée selon des modalités pratiques, simples et efficaces. Pour ce faire, les dispositions prévues devraient être profondément modifiées, de manière à fixer avec précision le montant forfaitaire de la garantie.

°  
°     °

---

(1) Pour l'élaboration de son avis, le Comité s'est basé sur l'avis et le rapport de la section spécialisée pour les questions économiques dont le Président était M. de PRECIGOUT. La section spécialisée pour les Transports, présidée par M. COOL, avait été saisie, à titre complémentaire.

4. Avis du Comité économique et social sur la "Proposition de Directive du Conseil concernant l'harmonisation des dispositions législatives, réglementaires et administratives relatives au régime du trafic de perfectionnement actif" (1)

---

(Rapporteur : M. KUIPERS - Pays-Bas - Ier groupe - Employeurs)

Le Comité économique et social a adopté à l'unanimité des 75 voix exprimées, son avis sur cette proposition de directive.

Il a approuvé la proposition de la Commission sous réserve toutefois des modifications suivantes :

Le Comité renouvelle les prises de position contenues dans ses avis précédents, postulant notamment de couronner l'oeuvre d'harmonisation douanière par une législation communautaire globale, de coordonner les différentes mesures de caractère douanier portant création de Comités par l'institution d'un Comité unique à compétence douanière générale et d'associer, par l'intermédiaire d'un Comité consultatif, les milieux professionnels intéressés à l'application et à l'interprétation de cette directive.

Le Comité insiste pour que les procédures de communication à la Commission de données statistiques et d'éléments de faits justifiant la délivrance ou le refus d'autorisation soient en mesure de garantir la protection du secret commercial.

En ce qui concerne la situation du vieux port franc de Hambourg, le Comité ne propose pas, à l'heure actuelle, de modification de la directive relative au trafic de perfectionnement mais prévoit que, le cas échéant, cette directive et, notamment son article 6, pourrait être adaptée en fonction du développement ultérieur des activités de trafic de perfectionnement dans ce vieux port franc.

5. Avis du Comité économique et social sur la "Proposition de directive du Conseil concernant l'harmonisation des dispositions législatives, réglementaires et administratives, relatives au régime des zones franches"(2).

---

(Rapporteur : M. KUIPERS - Pays-Bas - Ier groupe - Employeurs)

Le Comité économique et social a adopté par 69 voix pour, 2 contre et 1 abstention, son avis sur cette proposition de directive. Il a approuvé la proposition de la Commission sous réserve notamment des modifications suivantes :

Le Comité rappelle ses avis précédents en faveur d'une législation communautaire globale en matière d'harmonisation douanière et de l'institution d'un Comité douanier unique qui aura une compétence générale et sera assisté par un Comité consultatif représentant les milieux professionnels intéressés.

En ce qui concerne le vieux port franc de Hambourg, le Comité propose une solution qui consiste à permettre la poursuite des activités de perfectionnement dans ce port franc, à condition toutefois qu'elles n'entraînent pas de distorsions de concurrence vis-à-vis d'autres activités similaires de la Communauté. Cette exception est justifiée par des raisons d'ordre historique, économique, social et régional. Le cas échéant, il faudrait examiner, sur la base du développement de la situation du vieux port franc de Hambourg, l'opportunité d'adapter la directive relative au trafic de perfectionnement et notamment son article 6.

- 
- (1) Pour l'élaboration de son avis, le Comité s'est basé sur l'avis et le rapport de la section spécialisée pour les questions économiques, dont le Président était M. de PRECIGOUT
- (2) Pour l'élaboration de son avis, le Comité s'est basé sur l'avis et le rapport de la section spécialisée pour les questions économiques dont le Président était M. de PRECIGOUT. La section spécialisée pour les transports, présidée par M. COOL, avait été saisie à titre complémentaire.

6. Avis du Comité économique et social sur la "Proposition d'un règlement du Conseil concernant la définition du territoire douanier de la Communauté" (1)

---

(Rapporteur général : M. KUIPERS - Pays-Bas - Ier groupe - Employeurs)

Le Comité économique et social a adopté, à l'unanimité, son avis sur cette proposition de règlement; il l'a fait en suivant la procédure d'urgence de façon à ce que cet avis parvienne au Conseil avant le 1er juillet 1968, date à laquelle l'ensemble des mesures de caractère douanier devraient en principe être arrêtées.

Dans son avis, il approuve la proposition de la Commission qui n'a fait l'objet d'aucune observation particulière.

°  
°     °

7. Avis du Comité économique et social sur la "Proposition d'une directive du Conseil relative à des problèmes sanitaires en matière d'échanges intracommunautaires de certaines viandes fraîches découpées" (2)

---

(Rapporteur : M. HOFFMANN - Allemagne - IIème groupe - Travailleurs)

Le Comité approuve à l'unanimité son avis sur cette proposition de la Commission qui vise à réaliser un deuxième échelon dans l'harmonisation des législations relatives aux problèmes vétérinaires et de police sanitaire concernant les viandes fraîches.

Mises à part quelques observations de caractère rédactionnel, le Comité approuve les principes de cette proposition de directive. Il estime toutefois que cette proposition devrait s'inclure directement dans la directive de base relative aux viandes fraîches.

Enfin le Comité invite la Commission dans le cadre de sa mission d'information à procéder à l'édition d'une version à jour de la directive relative aux viandes fraîches en tenant compte de toutes les modifications que celle-ci a subies et subira prochainement.

°  
°     °

---

(1) Pour l'élaboration de son avis, le Comité s'est basé sur le projet d'avis et le rapport du Sous-Comité "Territoire douanier" dont le Président est M. KUIPERS, Rapporteur général.

(2) Pour l'élaboration de son avis en la matière, le Comité économique et social s'est basé sur les travaux effectués par la section spécialisée pour l'agriculture, présidée par M. GENIN - France - IIIème groupe - Intérêt général.

## VII

### MANIFESTATIONS, VISITES ET RECEPTIONS OFFICIELLES

#### 1. Le Bureau du Comité et les Présidents des Groupes et Sections spécialisées sont reçus officiellement à Florence

A l'invitation du Maire de Florence, les membres du Bureau, les Présidents des trois Groupes représentés au sein du Comité (employeurs, travailleurs, intérêt général), les Présidents des Sections spécialisées et Sous-Comité, ont tenu à Florence, le 10 et 11 avril 1968, une réunion extraordinaire.

Cette réunion, qui a eu lieu exceptionnellement hors du siège du Comité, revêtait une importance particulière, car elle se rattachait au dixième anniversaire de la création du Comité économique et social.

M. Edoardo MARTINO, Membre de la Commission des Communautés Européennes, a honoré de sa présence la manifestation.

En l'absence de M. Louis MAJOR, Président du Comité, retenu à Bruxelles en raison de la situation politique belge, les travaux se sont déroulés sous la présidence de M. Manlio GERMOZZI, Vice-Président du Comité.

Au cours de cette réunion, les membres du Bureau du Comité économique et social, de concert avec les Présidents des Sections spécialisées et les Présidents des trois Groupes, ont examiné et mis au point le programme de travail du Comité.

Ce programme recouvre en particulier l'élaboration d'avis sur des problèmes tels que

- la situation sociale dans la Communauté européenne;
- le 2ème programme de politique économique à moyen terme;
- et de nombreuses dispositions concernant la politique agricole commune, la politique des transports et la politique commerciale.

A l'issue des travaux, il y eut une réception en la salle de Clemente VII au Palazzo Vecchio, au cours de laquelle M. Manlio GERMOZZI, Vice-Président, a remercié le Maire, les autorités locales ainsi que Maître ZOLI, Membre florentin du Comité économique et social, de l'invitation qui a permis au Comité de se réunir à Florence. Il a insisté également sur l'importance de la fonction de l'organe consultatif communautaire au sein duquel les agents économiques et les travailleurs ont l'occasion d'exprimer leur avis quant à l'élaboration des décisions des organes de la Communauté.

"C'est dans cette ville de Florence, où se sont exprimés de tous temps les plus hauts idéaux de la civilisation, que viennent de s'achever après deux journées de travaux fructueux, les réunions des organes du Comité économique et social, institution qui incarne elle aussi, au niveau de la plus vaste association européenne, un idéal élevé de vie politique et civile.

Il ne fait aucun doute que partant d'une organisation unitaire de la vie européenne, articulée sur de solides fondements démocratiques - qui sont les bases vitales de la civilisation occidentale - il nous faudra promouvoir à l'avenir, sans toutefois l'imposer selon la méthode et le calendrier dictés par l'expérience, une collaboration toujours plus étroite entre les diverses catégories productives; cette nécessité se traduira par des institutions toujours plus étendues, plus stables, et par conséquent toujours plus aptes à oeuvrer pour le bien commun, dans le respect de la personnalité et de la liberté de l'individu qui reste la valeur spirituelle suprême et indispensable. Ce processus d'institutionnalisation permettra, par conséquent, d'inciter les catégories productives à s'imposer elles-mêmes, au lieu de la recevoir passivement, une règle de vie économique et sociale.

Voilà donc ce qu'est le Comité économique et social! Il est l'expression anticipée de ce phénomène, dont je crois pouvoir dire à juste titre qu'il représente une tendance irréversible.

Le Comité représente la première tentative en vue de satisfaire aux nouvelles tâches imposées aux Etats européens par la création de la Communauté économique européenne, au moyen de mécanismes qui répondent le mieux à ces tâches et qui sont les plus proches des groupes sociaux directement intéressés à l'accomplissement de ces nouvelles missions. Au sein de cette institution, point de rencontre des représentants des divers groupes d'intérêts - intérêts que l'on doit confronter avec ceux d'autrui sur le plan de la pratique politique pour finalement les fondre en un seul intérêt commun - l'on voit progresser et se définir de plus en plus la tendance qui consiste à harmoniser pacifiquement les contrastes et à réaliser une Europe unie.

C'est cette finalité organique qui confère au Comité une très grande dignité sur le plan institutionnel et qui nous obligera - le jour où, comme nous l'espérons tous avec ferveur, agira une autorité politique supérieure capable d'exprimer au niveau européen une volonté unique - d'élargir les attributions qui lui incombent actuellement, afin que les représentants des forces économiques et sociales puissent intervenir par une action commune et unitaire - puisque leurs intérêts réels sont communs et analogues - là où se décide le sort et où se résolvent les problèmes de la plus grande communauté."

Le Maire de Florence, Maître Luciano BAUSI, en accueillant ses hôtes européens, devait les remercier pour le choix de Florence comme siège des réunions et constater que les catégories industrielles, commerciales, artisanales et syndicales ont pressenti que le monde de demain sera sans frontières. Seul un monde sans frontières sera un monde de fraternité. Il faut pour cela que l'esprit européen ne s'affaiblisse pas et regretter la diminution présente de cet enthousiasme qui est la base indispensable de la réalisation des idées auxquelles tout Européen demeure attaché.

Le Secrétaire Général, M. Jacques GENTON, donna ensuite lecture d'une communication du Président, M. Louis MAJOR, dans laquelle ce dernier a souligné l'importance des rencontres de Florence et de la contribution apportée par le Comité au fonctionnement des Communautés, ainsi que, dans une mesure encore plus large, à la création d'une opinion publique européenne indispensable pour réaliser, dans l'immédiat à l'intérieur de nos frontières, et dans un proche avenir à une plus vaste échelle, un marché commun généralisé.

## 2. Audience auprès de Sa Majesté le Roi des Belges

A l'occasion du 10ème anniversaire du Comité économique et social des Communautés européennes, Sa Majesté le Roi des Belges a reçu en audience le Président M. Louis MAJOR, les Vice-Présidents, le Secrétaire Général et les Membres du Bureau du Comité.

Au cours de l'audience, le Président du Comité, en présentant ses collègues au Roi BAUDOUIN, a notamment souligné le caractère original que présente le Comité économique et social, organe qui met en contact les représentants des diverses catégories économiques et sociales de la Communauté et qui, à ce titre, a particulièrement contribué à l'intégration économique, intellectuelle et morale des six pays signataires du Traité de Rome.

"Jamais notre vieille Europe n'avait connu une telle Institution et c'est pourquoi, après l'expérience de 10 années, nous pensons que le Comité économique et social contribue excellemment à l'intégration économique, intellectuelle et morale des Six pays du Traité de Rome.

Nous avons voulu donner à ce 10ème Anniversaire un caractère de solennité afin qu'il marque dans la succession de nos travaux une date mémorable.

Nous vous sommes profondément reconnaissants, Sire, d'avoir bien voulu par votre bienveillant accueil, contribuer à cette solennité et nous vous en remercions très sincèrement."

Annexe 1

au Bulletin d'Information  
du C. E. S.  
n° 2/1968

COMMUNAUTE ECONOMIQUE  
EUROPEENNE

---

EUROPAEISCHE  
WIRTSCHAFTSGEMEINSCHAFT

---

COMMUNAUTE EUROPEENNE  
DE L'ENERGIE ATOMIQUE

---

EUROPAEISCHE  
ATOMGEMEINSCHAFT

---

LE COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL

DER WIRTSCHAFTS- UND SOZIALAUSSCHUSS

Bruxelles, le 26 juin 1968  
3, Boulevard de l'Empereur  
Tél. : 12.39.20

B U R E A U  
du Comité économique et social  
- deuxième période biennale -  
du troisième exercice quadriennal  
(1968-1970)

---

P R A E S I D I U M  
des Wirtschafts- und Sozialausschusses  
(Zweites Präsidium der dritten Mandatsperiode)  
(1968 - 1970)

---

PRESIDENT

PRAESIDENT

Mathias BERNS (Luxembourg)

Secrétaire Général de la Centrale paysanne Luxembourgeoise

Membre du Bureau du C.O.P.A. (Comité des Organisations agricoles de la Communauté)

Membre du Conseil économique et social Luxembourgeois

16, Boulevard d'Avranches

LUXEMBOURG

VICE-PRESIDENTS

VIZEPRAESIDENTEN

Otto BRENNER (Deutschland)

Vorsitzender der Industriegewerkschaft Metall (IG - Metall)

Mitglied des Bundesvorstands des Deutschen Gewerkschaftsbundes (DGB)

Präsident des Internationalen Metallarbeiterbundes

6 FRANKFURT/Main

Untermainkai 76

Jean de PRECIGOUT (France)

Membre du Bureau du Conseil national du Patronat français (C.N.P.F.)

Président du Syndicat Français des Textiles Artificiels

Président de l'Union des Industries Textiles

Membre du Conseil économique et social français

"Syndicat français des Textiles Artificiels"

55, rue La Boétie

75 - PARIS 8e

MEMBRES

MITGLIEDER

Friedrich BRAND (Deutschland)

Präsident i. R.

Mitglied des Verwaltungsrates der Deutschen Bundesbahn

OLDENBURG i.O.

Jahnstrasse 7

August COOL (Belgie)

Voorzitter van het Algemeen Christelijk Vakverbond

Ondervoorzitter van het Internationaal Christelijk Vakverbond

Voorzitter van de Europese Organisatie van het I. C. V.

Wetstraat 135

BRUSSEL 4

Bruno FASSINA (Italia)

Membro del Comitato Esecutivo della Confederazione italiana sindacati Lavoratori (C.I.S.L.)

Segretario Generale della Federazione Italiana dei Lavoratori tessili e dell'Abbigliamento (F.I.L.T.A.)

Via Marconi, 7

27100 PAVIA

Léon GINGEMBRE (France)

Délégué Général de la Confédération générale des petites et moyennes entreprises (P.M.E.)

Président de l'Union Internationale de l'Artisanat et des petites et moyennes entreprises

Membre du Conseil économique et social français

18, rue Fortuny

75 - PARIS 17e

Torello GIUNTI (Italia)

Presidente del Comitato Trasporti della Confederazione Generale Industria Italiana (CONFINDUSTRIA)

Presidente del Comitato per lo studio dei problemi dei combustibili della Confindustria

Via Civinini, 111

00197 ROMA

H. L. JANSEN (Nederland)

Secretaris-Generaal van de Sociaal-Economische Raad van Nederland (S.E.R.)

Secretaris van de Economische en Sociale Raad van Advies van de Benelux Economische unie

Bezuidenhoutseweg 60

's-GRAVENHAGE

Hans O. R. KRAMER (Deutschland)

Ehemaliges Vorstandsmitglied der Farbenfabriken BAYER A.G.

Farbenfabriken BAYER A.G.

509 LEVERKUSEN

Bayerwerk

J. D. KUIPERS (Nederland)

Lid Algemeen Bestuur Verbond van Nederlandse Ondernemingen (V.N.O.)

President Commisaris der Koninklijke Mij "De Betuwe" N.V.

Maria van Bourgondiestraat 45

BRUSSEL 4

Camille MOURGUES (France)

Secrétaire Confédéral de la Confédération Générale du Travail Force-Ouvrière (C.G.T. - F.O.)

Directeur Adjoint des P.T.T.

198, avenue du Maine

75 - PARIS 14e

**W. F. van TILBURG (Nederland)**

**Secretaris van het Nederlands Verbond van Vakverenigingen (N.V.V.)**

**Lid van de Sociaal-Economische Raad van Nederland (S.E.R.)**

**Postbus 8110**

**AMSTERDAM/Slotermeer**

**Georges VELTER (Belgique)**

**Administrateur-Conseiller de la Fédération des Entreprises de l'Industrie des Fabrications Métalliques (FABRIMETAL)**

**Président de la Commission F.I.B. pour l'étude des problèmes de coopération avec les pays en voie de développement**

**21, rue des Drapiers**

**BRUXELLES 5**

**Vinenco VISOCCHI (Italia)**

**docente di economia e politica agraria nella Università degli studi di Firenze**

**Consigliere economico della Federazione Italiana dei Consorzi Agrari e della Confederazione Nazionale dei Coltivatori Diretti**

**Membro del Comitato degli esperti generali e del Presidium del Comitato delle organizzazioni professionali agricole della C.E.E. (C.O.P.A.)**

**"Conf. Naz. Colivatori Diretti"**

**Via XXIV Maggio, 43**

**00187 ROMA**

MEMBRES DU BUREAU REPARTIS PAR NATIONALITE

ET PAR GROUPE

(période biennale - 1968 - 1970)

MITGLIEDER DES PRAESIDIUMS NACH STAATSANGEHOERIGKEIT

UND GRUPPEN

(zweijährige Amtszeit - 1968 - 1970)

	GROUPE I	GROUPE II	GROUPE III	
BELGIQUE	MM. VELTER	MM. COOL		2
ALLEMAGNE	KRAMER	BRENNER Vice-Président	MM. BRAND	3
FRANCE	de PRECIGOUT Vice-Président	MOURGUES	GINGEMBRE	3
ITALIE	GIUNTI	FASSINA	VISOCCHI	3
LUXEMBOURG			<u>BERNS</u> <u>Président</u>	1
PAYS-BAS	KUIPERS	van TILBURG	JANSEN	3
	5	5	5	15

**BIOGRAPHIE**  
de Mathias BERNS  
**PRESIDENT DU COMITE ECONOMIQUE ET SOCIAL**  
**DES COMMUNAUTES EUROPENNES**  
(C. E. E. - C. E. E. A.)

---

Mathias BERNS est né le 7 octobre 1913 à Keispelt dans le Grand-Duché du Luxembourg.

Mathias BERNS est fils d'agriculteur. Il a fréquenté l'Ecole agricole de l'Etat à Ettelbrück et les cours supérieurs de l'Ecole agricole du Luxembourg.

Jusqu'en 1945, Mathias BERNS a travaillé dans la ferme paternelle.

Membre fondateur de la Centrale Paysanne Luxembourgeoise, il en est le Secrétaire Général depuis 1945.

Mathias BERNS est également Directeur de la Chambre d'Agriculture et Directeur - rédacteur en chef de l'hebdomadaire "De Letzeburger Baffer".

Actuellement, Mathias BERNS assume les fonctions de Président des Conseils de surveillance des coopératives laitières Luxlait, Celula, Laduno, et est encore Administrateur-Délégué de ESKIMO EUROP S.à.r.l. et gérant de trois sociétés commerciales agricoles. Il a été de 1948 et 1956, Administrateur de la Société Nationale des Chemins de fer Luxembourgeois.

Mathias BERNS est membre du Conseil Economique et Social du Grand-Duché du Luxembourg.

Il a été Président du C. O. P. A. (Comité des Organisations professionnelles agricoles de la Communauté Européenne) pour l'exercice 1966 et siège toujours au Präsidium du C. O. P. A. pour le Grand-Duché du Luxembourg.

Dès la création du Comité Economique et Social de l'Europe des Six, Mathias BERNS est membre de la délégation luxembourgeoise à Bruxelles, comme représentant du secteur agricole.

Il vient d'être élu Président du Comité Economique et Social tout en continuant d'assumer la charge de Secrétaire Général de la Centrale Paysanne du Grand-Duché du Luxembourg.

Son mandat de Président prendra fin au mois de mai 1970, à l'expiration du 3ème exercice quadriennal du Comité Economique et Social.

NOTICE BIOGRAPHIQUE

de M. Jean de PRECIGOUT

Vice-Président du Comité Economique et Social  
des Communautés Européennes

---

Jean de PRECIGOUT est né à Mulhouse le 11 mars 1907. Il a fait ses études secondaires à Lausanne et à Mulhouse et ses études de droit et d'économie politique à l'Université de Strasbourg.

Jean de PRECIGOUT, membre du Bureau du Conseil National du Patronat Français (C.N.P.F.) et Président du Syndicat français des Textiles artificiels, est également Président de l'Union des industries textiles françaises.

Il est administrateur de Dolfuss-Mieg et Cie; de la Compagnie des Textiles Artificiels et de la Compagnie des Ciments Lafarge.

Jean de PRECIGOUT est membre de la Commission nationale de conciliation des conflits collectifs du travail.

Membre du Conseil Economique et Social de France.

Jean de PRECIGOUT est membre du Comité Economique et Social des Communautés Européennes depuis 1958 où il siège au Groupe des Employeurs. Ancien Président de la section spécialisée pour les questions économiques, Jean de PRECIGOUT vient d'être élu Vice-Président du Comité Economique et Social pour la période biennale 1968/1970.

---

NOTICE BIOGRAPHIQUE

de Otto BRENNER

Vice-Président du Comité Economique et Social  
des Communautés Européennes

---

Otto BRENNER est né le 8 novembre 1907 à Hanovre en Allemagne.

Président du Syndicat allemand de l'industrie métallurgique (U.G. Metal), Otto BRENNER est également membre du Bureau Fédéral de la Confédération des Syndicats allemands (D.G.B.) et Président de la Confédération Internationale des Travailleurs de la Métallurgie.

Otto BRENNER siège notamment dans les Conseils d'Administration de la "Bank für Gemeinwirtschaft" et de la "Neue Heimat", (Organes de la Confédération Générale des Syndicats allemands D.G.B.) ainsi que des Sociétés Volkswagen et Krupp.

Otto BRENNER est membre du Comité Economique et Social des Communautés Européennes depuis 1958 où il siège au groupe des travailleurs (Groupe II) dont il assurait la présidence depuis deux ans.

Il vient d'être élu ce jour Vice-Président du Comité Economique et Social.

Son mandat de Vice-Président prendra fin au mois de mai 1970, à l'expiration du 3ème exercice quadriennal du Comité Economique et Social.

